



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2025

Calibre
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre

CALIBRE

(anciennement CYBERGUN)

Société en commandite par actions

40 BOULEVARD HENRI SELLIER

92150 SURESNES

337 643 795 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN),

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIÉE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.3 « Risque de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes de l'annexe des comptes consolidés :

La note 1.5.5 « Evolution du périmètre de consolidation » présente les incidences de cette procédure sur les modalités de sortie de VERNEY-CARRON du périmètre de consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établissent à 1,2 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.7 « Écart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des écarts d'acquisition et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction du Groupe ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes consolidés ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 1.7 « Écart d'acquisition » et 3.2 « Écart d'acquisition » des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

Autres fonds propre et Dettes financières

Le groupe CYBERGUN fait appel à un contrat de financement de type ORA BSA (obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription) depuis fin 2022. Dans la continuité de cette émission, le groupe CYBERGUN a ouvert, en janvier 2023, une période d'adhésion à une fiducie gestion devant permettre, « l'équitization » des ORA souscrites. A fin décembre 2024, un avenant à la convention de fiducie a été signé venant mettre fin de manière anticipée à la période d'équitization et modifier les modalités de remboursement du solde du crédit vendeur et des OS en circulation. Les modalités sont décrites dans la note 1.1.1 « Dénouement du programme ORA BSA 2022 et fiducie gestion ».

Au 31 décembre 2025, le montant de la dette obligataire, résultant de l'avenant précédemment cité, s'élèvent à 4,8 M€ enregistrés en dettes financières.

Nous avons examiné les caractéristiques des ORA et des obligations simples comme décrit dans les notes 1.1.1 « Dénouement du programme ORA BSA 2022 et fiducie gestion », 1.1.2 « Emission obligataire 2025 » et 1.1.3 « Opérations sur les valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société » et vérifié leur correcte présentation comptable (notes annexes 4.1 « Capitaux propres » et 4.2 « Emprunts et dettes financières ») en conformité avec les règles et méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

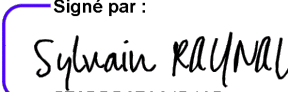
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

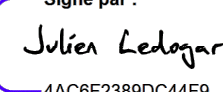
Fait à Paris et Saint-Martin-de-Londres,

Le 3 août 2026,

AAM PARIS
Commissaire aux comptes

Signé par :

5E9DDD97A64B4AB...
Sylvain Raynal
Associé

Julien Ledogar
Commissaire aux comptes

Signé par :

4AC6F2389DC44F9...
Associé

Bilan consolidé

En milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024	Var
Ecart d'acquisition	3.2	1 226	1 226	0
Immobilisations incorporelles	3.1	2 441	3 177	(736)
Immobilisations corporelles	3.3	1 532	2 090	(558)
Immobilisations financières	3.4	840	2 288	(1 448)
Total Actif immobilisé		6 039	8 781	(2 742)
Stocks et en-cours	3.5	10 709	7 592	3 117
Clients et comptes rattachés	3.6	8 254	7 568	686
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	6 932	9 208	(2 276)
Valeurs mobilières de placement		-	1 006	(1 006)
Disponibilités		1 212	1 253	(41)
Total Actif circulant		27 107	26 627	480
Total de l'actif		33 147	35 409	(2 262)

En milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024	Var
Capital social	4.1	33 412	7 219	26 193
Primes	4.1	562	21 469	(20 907)
Réserves consolidées	4.1	(39 134)	(12 190)	(26 944)
Ecart de conversion	4.1	809	1 928	(1 119)
Résultat net part du groupe	4.1	1 751	(25 802)	27 553
Total Capitaux propres - part du groupe		(2 600)	(7 376)	4 776
Total Intérêts minoritaires	4.1	1 372	3 556	(2 184)
Total - Capitaux propres		(1 228)	(3 820)	2 592
Pensions et retraites	4.2	530	954	(424)
Autres provisions pour risques	4.2	1 127	3 135	(2 008)
Autres provisions pour charges	4.2	29	29	0
Provisions		1 687	4 118	(2 431)
Emprunts et dettes financières	4.3	6 015	9 006	(2 991)
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	7 331	6 350	981
Autres dettes et comptes de régularisation	4.5	19 342	19 755	(413)
Total des dettes		32 688	35 111	(2 423)
Total du passif		33 147	35 409	(2 262)

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros		FY 2025	FY 2024	Var
Chiffre d'affaires	5.1	20 157	44 341	(24 184)
Autres produits d'exploitation	5.4	2 246	(1 096)	3 342
Achats consommés	5.1	(6 823)	(27 116)	20 293
Services extérieures	5.2	(5 899)	(7 700)	1 801
Charges de personnel	5.3	(8 743)	(14 938)	6 195
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	5.4	(108)		(108)
Autres charges d'exploitation	5.4	(1 182)	(583)	(599)
Impôts et taxes		(313)	(470)	157
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.5	(389)	(1 463)	1 074
Compte de liaison exploitation		0	-	0
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 054)	(9 024)	7 970
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	(2 858)	2 858
Résultat d'exploitation		(1 054)	(11 882)	10 828
Produits financiers	5.6	7 359	1 257	6 102
Charges financières	5.6	(4 218)	(3 722)	
Résultat financier		3 141	(2 465)	5 606
Résultat courant des entreprises intégrées		2 087	(14 347)	16 434
Produits exceptionnels	5.7	138	3 521	(3 383)
Charges exceptionnelles	5.7	(383)	(13 712)	13 329
Résultat exceptionnel		(245)	(10 191)	9 946
Résultat avant impôt		1 843	(24 537)	26 380
Impôts sur les résultats		(23)	(178)	155
Résultat net des entreprises intégrées		1 819	(24 714)	26 533
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 819	(24 714)	26 533
Résultat net part du groupe		1 751	(25 802)	27 553
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		69	1 086	(1 017)

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Tableau de variation des capitaux

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
01/01/2025	7 219	21 469	(12 190)	1 928	(25 802)	(7 376)	3 556	(3 820)
Affectation du résultat N-1			(25 802)		25 802	-		-
Augmentation de capital	26 192	(20 907)	(2 609)			2 676		2 676
Impact des variations de périmètre			1 312	(1 312)		-	(2 190)	(2 190)
Ecart de conversion			155	193		348		348
Autres							6	6
Résultat de l'exercice					1 751	1 751		1 751
31/12/2025	33 412	562	(39 134)	809	1 751	(2 600)	1 372	(1 228)

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net part du groupe	1 751	(25 802)
Part revenant aux minoritaires	69	1 086
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.	-	2 858
Résultat net des entreprises intégrées	1 819	(21 858)
Amortissements	730	2 601
Dépréciations et provisions	(210)	3 486
Variation des impôts différés	23	209
Impact résultat des plus-values de cession et des sorties de périmètre	(1 680)	(915)
Impact des sorties de périmètre	(4 814)	-
Charges d'intérêts financiers et amortissement prime de souscription des OS 2025	928	-
Autres	-	-
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(5 232)	5 381
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(3 412)	(16 477)
Incidence de la variation nette des stocks et en-cours	(4 137)	15 178
Incidence de la variation nette des clients et comptes rattachés	1 187	(1 712)
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	6 156	(1 111)
Incidence de la variation autres débiteurs et créditeurs	(1 232)	2 234
Variation du besoin en fonds de roulement	1 974	14 601
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 438)	(1 876)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(162)	(545)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 842	3 300
Souscription à des actifs financiers	(360)	(641)
Remboursement sur actifs financiers	300	-
Autres impacts	(10)	(107)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	1 610	2 007
Augmentation de capital sur exercice de BSA	2 676	20
Emission d'emprunts obligataires (OS) nette des primes d'émission	-	672
Emission d'emprunts obligataires (ORNAN)	-	1 650
Remboursement OS et Crédit vendeur Fiducie ORA BSA 2022	(1 030)	-
Remboursement des dettes obligataires OS 2025	(669)	-
Remboursement des emprunts bancaires - PGE	(1 436)	(1 308)
Remboursement au titre des dettes de crédit bail	(444)	(641)
Autres flux non significatifs	-	(16)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	(903)	379
Incidences des variations de taux de change	(169)	(19)
Variation de trésorerie	(900)	491
Trésorerie active	2 258	1 711
Concours bancaires	165	108
Trésorerie à l'ouverture	2 093	1 603
Trésorerie active	1 212	2 258
Concours bancaires	19	165
Trésorerie à la clôture	1 193	2 093

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart

Notes annexes

1 INFORMATIONS GENERALES

Au 31 décembre 2025, CALIBRE SCA (Ex CYBERGUN SCA) est une société en commandite par actions dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, Suresnes (92150). CYBERGUN est coté sur EURONEXT GROWTH (Ex ALTERNEXT) depuis le 30 janvier 2014. Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par la Gérance le 31 Juillet 2026. Ils sont exprimés en milliers d'euro (K€).

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1.1 Dénouement du programme ORA BSA 2022 et fiducie gestion

Pour rappel, en janvier 2023 et dans la continuité de son émission ORA BSA de décembre 2022, la Société a ouvert la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Cette fiducie pouvant également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS ») pour un montant total maximum de 6 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitization des ORA, et des OS le cas échéant.

Le processus d'« equitization » se décomposait schématiquement comme suit¹ :

– Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et transférées à la Fiducie. Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, les constituants sont CYBERGUN, la société EUROPE OFFERING en qualité de représentant des constituants bénéficiaires (les obligataires ayant apporté leurs ORA à la fiducie) et la société EQUITIS GESTION en qualité Fiduciaire.

– Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

¹ Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique ; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'equitization (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).

Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 04 janvier 2023 pour se fermer le 25 janvier 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%. Les ORA non apportées à la Fiducie sont restées comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€. Ce solde a été apuré au 31 décembre 2024.

Étape 3 – Rachat des ORA détenue par la Fiducie par la Société

Les ORA transférées à la Fiducie seront ensuite rachetées par la Société, au pair, en vue de leur annulation dans les comptes de la société. Le prix de rachat des ORA faisant l'objet d'un crédit vendeur.

Au cas particulier de la présente fiducie, le rachat au pair par la Société des 6 487 ORA a donné lieu à la naissance d'un crédit vendeur au bénéfice de la Fiducie pour un montant de 6 487 K€. Parallèlement à cela, compte tenu du rachat des ORA, la prime de remboursement des ORA rachetées a été constatée en charge financière sur l'exercice 2023 pour un montant de 779 K€.

– Étape 4 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec le crédit vendeur par le Fiduciaire sur la Société (du fait du rachat des ORA par la Société).

Au cas particulier de la présente fiducie, 4 968 753 106 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, répartis entre 4 936 708 106 bons de souscription d'actions dits « equitization 1 » (« BSAE1 ») et 32 045 000 bons de souscription d'actions dits « equitization 2 » (« BSAE2 », ensemble avec les BSAE1 les « BSAE »).

– Étape 5 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec le crédit vendeur, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles CYBERGUN résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre du crédit vendeur et/ou des OS.

Pour chaque exercice de BSAE, le Fiduciaire exercera soit des BSAE1, soit des BSAE2 (en fonction de la catégorie de BSAE permettant d'obtenir le prix d'émission par action le plus bas à la date d'exercice correspondant), selon les conditions de marché à la date d'exercice et les modalités définies dans le cadre de la convention de fiducie. Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CYBERGUN, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

– Étape 6 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, : Le Fiduciaire procédera à la distribution du produit net de cession sur le marché des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE comme suit :

- A chaque fois que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire : le Fiduciaire versera aux adhérents de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant à la différence entre (a) 880 000 EUR (soit le solde du compte bancaire fiduciaire après prise en compte du prix de souscription d'une nouvelle tranche d'OS et d'une réserve de trésorerie de 10 000 EUR conservée par la Fiducie) et, le cas échéant, (b) le montant de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération (correspondant à 22% hors taxes des profits réalisés par la Fiducie dans le cadre de l'équitization du crédit-vendeur et des OS) ;
- A la fin du processus d'équitization : le Fiduciaire versera aux bénéficiaires de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant au solde du compte bancaire fiduciaire après déduction de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération.

– Étape 7 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 28 juin 2024, le Fiduciaire souscrira à des OS par tranches d'un montant nominal d'1 M€ chacune (soit un prix de souscription de 880 000 €) dès que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions CYBERGUN et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS.

Il est précisé que le Fiduciaire pourra souscrire un nombre maximum de 6 tranches d'OS pour un montant nominal total de 6 M€ si la somme (i) du montant cumulé du produit net de cession des actions CYBERGUN et (ii) du montant cumulé des remboursements des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS, atteint au moins 10,6 MEUR avant le 28 juin 2024.

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, CYBERGUN, le Fiduciaire et les bénéficiaires de la Fiducie ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitization afin de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention. A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été equitizées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitization pour souscrire à hauteur de 880 K€ net à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1€ chacune.

– Dénouement de la fiducie

A fin décembre 2024, un avenant à la convention de fiducie a été signé venant modifier les termes de la période d'équitization et de remboursement du solde du crédit vendeur et des OS en circulation (remboursement initialement prévu au 30 décembre 2024 et intégralement en numéraire).

Ainsi aux termes de l'avenant signé avec les constituants bénéficiaires de la fiducie, la période d'équitization a pris fin de manière anticipée et les modalités de remboursement des créances de la fiducie envers CYBERGUN ont été modifiées de sorte que chaque constituant bénéficiaire puisse choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Cet avenant ainsi que le choix des modalités de remboursement des bénéficiaires sont sans impact sur la nature de la dette dans les comptes de la Société.

Ainsi à la fin de la période d'équitization, chaque constituant bénéficiaire de la Fiducie a pu choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation avait une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Début 2025 selon les choix définitifs de bénéficiaires, les 5,8 MEUR de dettes financières de CYBERGUN envers la fiducie sont ventilés entre 1 M€ qui devront être remboursées en numéraire et 4,8 MEUR par émission d'obligations simples. Pour rappel au 31 décembre 2024, une provision pour charge financière correspondant aux intérêts sur les obligations a été comptabilisée dans les comptes statutaires de la Société Calibre.

1.1.2 Emission obligataire 2025

Comme évoqué précédemment, la société Calibre a procédé au cours de l'exercice 2025 à une émission obligataire de 4.8 M€ de nominal qui évolue comme suit jusqu'à la clôture 2025 étant précisé que l'échéance de remboursement théorique est fixée au 29 janvier 2026.

Libellé	En M€
Emission obligataire	4,8
Intérêts 2025	0,7
Paie ments partiel nominal et intérêts 2025	(0,7)
Solde à la clôture 2025	4,8

Pour rappels les intérêts avaient fait l'objet d'une provision dans le cadre de la clôture 2024 pour un montant de 0.7 M€. Cette charge d'intérêts est donc sans impact sur le résultat 2025.

1.1.3 Opérations sur les valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société

Au cours du mois de décembre 2025, la Société Calibre a procédé à une opération de rachat des BSA 2022 en circulation dans le but de consolider sa structure financière.

En pratique, les porteurs de BSA 2022 en circulation se sont vu proposer, pour chaque exercice de BSA2022 réalisé conformément aux modalités de participation, le rachat par la Société d'un nombre de BSA2022 égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA2022 ainsi exercé.

A l'issue de la période de souscription qui a pris fin le 12 décembre 2025, 9 784 666 BSA2022 soit près de 80% des bons en circulation au lancement de l'opération ont été traités. Cette opération a permis d'accroître la trésorerie de CALIBRE de 0,7 M€, par la création de 18 624 493 390 actions nouvelles, tout en réduisant de 40% la dilution potentielle.

L'impact de cette opération est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

1.1.4 Changement de dénomination de la Société

CYBERGUN se renomme CALIBRE afin de matérialiser sa profonde transformation et de capitaliser sur son expertise unique dans le domaine du tir. Ce changement de nom a été approuvé par l'AGE du 17 juin 2025.

1.1.5 Liquidation judiciaire de la société VERNEY CARRON

Dans le cadre de la procédure collective engagée en février 2025 par le Groupe CYBERGUN concernant sa participation VERNEY CARRON, le Tribunal de Commerce de Saint Etienne, a validé en juin 2025 une offre de reprise portée par le Groupe RIVOLIER à travers un plan de cession et une mise en liquidation judiciaire de la Société VERNEY CARRON.

A l'exception de la perte opérationnelle engendrée par la société VERNEY CARRON, cette décision est sans impact sur le résultat du Groupe qui avait par prudence déprécié l'ensemble de son exposition sur les sociétés VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT et VERNEY CARRON dans le cadre de la clôture 2024.

1.1.6 Liquidation judiciaire de la société MICROTRADE

Au cours de l'exercice 2025, la Société Calibre actionnaire à 100% de la société MICROTRADE a demandé la mise en liquidation judiciaire de sa filiale en difficulté suite à un litige opérationnel ayant entraîné une provision pour risque de 1 M€ dans les comptes de l'exercice 2024. Cette opération entraîne, la sortie du périmètre de consolidation de la société puisque le Groupe ne détient plus le contrôle sur cette entité dont elle reste malgré tout actionnaire à 100%. Cette opération entraîne également – en cascade – la sortie du périmètre de consolidation des entités asiatiques CYBERGUN HK et TECH GROUP HK (Cf Note 1.5.5 Evolution du périmètre de consolidation).

1.2 METHODE DE PRESENTATION

Dans le cadre de sa clôture 2025, la société CYBERGUN utilise la méthode de présentation de ses états financiers selon les Principes Comptables Français (French GAAP).

1.3 REFERENTIEL ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes applicables en France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les états financiers des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euro.

Pour l'application des principes comptables généraux, les comptes des sociétés incluses dans le champ de la consolidation sont retraités afin d'assurer :

- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du groupe,
- l'élimination des opérations et des résultats internes,
- le calcul et la prise en compte des impositions différées.

1.4 BASE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.4.1 Utilisation d'estimations et du jugement

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 2020-01 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèse et estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

1.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.5.1 Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de la société CYBERGUN et des filiales dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle ou d'influence ou jusqu'à la perte de contrôle ou d'influence.

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- Intégration globale

Cette méthode est appliquée pour toutes les sociétés contrôlées de manière exclusive, soit détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Les comptes sont pris en totalité poste à poste avec constatation du droit des minoritaires.

- Intégration proportionnelle

Cette méthode est retenue pour les sociétés contrôlées conjointement, c'est-à-dire, lorsqu'il y a un partage du contrôle entre les actionnaires. Les comptes sont pris poste à poste au pourcentage détenu par le groupe.

- Mise en équivalence

Cette méthode concerne les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable. Seule la part de capitaux propres correspondant au pourcentage direct ou indirect détenu par la société est incluse dans les comptes consolidés.

Les sociétés non significatives au regard du total de leur bilan et de leur niveau d'activité ne sont pas consolidées.

1.5.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

1.5.3 Devises étrangères et méthode de conversion

La monnaie de fonctionnement du Groupe CYBERGUN est l'euro. Lorsque les comptes des filiales du groupe sont tenus dans diverses devises, un écart de change résultant des conversions a donc été constaté.

1.5.4 Liste des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SCA	Mère	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Dolomede AD1	I.G	100,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Arkania group (Ex Valantur)	I.G	50,01%
Arkania ingenerie (Ex Huard)	I.G	50,01%
Arkania Industrie (Ex Smop)	I.G	50,01%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%

1.I.G : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

Filiales exclues de périmètre de consolidation :

VERNEY CARRON (Cf infra)

MICROTRADE et ses participations (Cf infra)

CYBERGUN JAPAN & ARKANIA USA (Cf infra)

VALANTUNYS – ARKANIA (non significatives)

1.5.5 Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de consolidation a été impacté par les opérations suivantes :

- Déconsolidation de VERNEY CARRON à compter de la date d'ouverture du redressement judiciaire soit le 11 février 2025 qui marque selon le management la date de perte de contrôle ;
- Déconsolidation de la Société MICROTRADE et de ses participation CYBERGUN HONG KONG, TECH GROUP HONG KONG et SOFT AIR USA suite à sa mise en liquidation judiciaire
- Déconsolidation de la Société ARKANIAN USA en l'absence de comptes disponibles, d'activité opérationnelle en 2025 et de la non-significativité de cette société dans la contribution aux états financiers du Groupe.

Les impacts de ces opérations de déconsolidation sont présentés dans la note 5.6 résultat financier

1.6 CONVERSION DES COMPTES ET OPERATIONS LIBELLEES EN MONNAIE ETRANGERE

1.6.1 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

Taux de conversions

Euro contre devise	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Taux de clôture		
USD	1,1750	1,0389
DKK	7,4889	7,4578
Taux moyen sur la période		
USD	1,1299	1,0479
DKK	7,4633	7,4589

1.7 ECART D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Les biens destinés à l'exploitation sont évalués à la valeur d'utilité. Les biens non destinés à l'exploitation sont estimés à leur valeur de marché à la date d'acquisition ou, en l'absence de marché, à leur valeur nette probable de réalisation.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Immobilisations incorporelles » conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ». Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif à ce jour.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués pour comparer la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et leur valeur comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif diminuée de ces coûts de sortie et (ii) la valeur d'utilité de cet actif. Afin de déterminer la juste valeur d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour rappel, dans le cadre de la clôture de son exercice 2024, la société a procédé à la dépréciation de l'intégralité de ses écarts d'acquisition sur ses activités civiles et militaires sur la société Verney Carron.

Aucune dépréciation supplémentaire n'a été constatée dans le cadre de la clôture 2025. Les écarts d'acquisitions concernent exclusivement le périmètre Arkania qui ne fait état à la clôture d'aucun indice de perte de valeur.

1.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.8.1 Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats. A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée. Dans le cadre de son exercice 2024, la société n'a pas identifié d'indicateurs de perte de valeur sur ses licences en portefeuille ne faisant pas l'objet d'un amortissement.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

-

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires. Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

1.8.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période de 10 ans compte tenu de la nature et de la longévité des contrats militaires auxquels se rapportent les frais de R&D.

Lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, la valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable, les frais de R&D activés peuvent faire l'objet d'une dépréciation exceptionnelle.

Pour rappel, dans le cadre de la clôture des comptes 2024, le Groupe, compte tenu de la situation de sa filiale Verney Carron a procédé à la dépréciation des frais de R&D au bilan de la société pour 1M€.

Dans le cadre de la clôture 2025, après prise en compte des dépréciations comptabilisées au cours des exercices antérieurs et des sorties d'actifs réalisées pour environ 4 M€ (VNC à 0 €), le Groupe ne fait état d'aucun frais de R&D activés au bilan.

1.8.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée.

1.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée de vie. Les modes et durées d'amortissement sont repris dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces actifs peuvent être dépréciés de manière exceptionnelle lorsque du fait d'événements ou de circonstances intervenues au cours de l'exercice leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.

1.10 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participations et créances rattachées et de dépôts et cautionnement. Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

Lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est appréciée chaque année par référence notamment à l'actif net comptable réévalué des filiales détenues ou par référence aux multiples observés dans les transactions relatives à des entreprises comparables.

1.11 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges d'exploitation.

En matière de crédit-bail et de location financement, le groupe a retenu la méthode de référence du règlement ANC 2020-01. L'activation des crédits baux au bilan consolidé du Groupe se traduit par la constatation de l'actif initialement financé, et de la dette restant à rembourser aux sociétés de crédit-bail au passif.

1.12 STOCKS

Les stocks et en-cours sont valorisés selon la méthode du « coût moyen pondéré » coûts annexes compris : transport, droit de douane, etc.

Une provision pour dépréciation est enregistrée, si la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure au coût de revient. La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée selon les règles suivantes :

- Les stocks dont le délai de rotation est supérieur à 36 mois sont dépréciés à hauteur de 60%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 24 et 36 mois sont dépréciés à hauteur de 33%
- Les stocks dont le délai de rotation est compris entre 12 et 24 mois sont dépréciés à hauteur de 20%
- Les stocks n'ayant pas fait l'objet de vente au cours des 12 derniers mois sont dépréciés à hauteur de 85%.

Les marchandises en route concernent les stocks dont l'entreprise est déjà propriétaire mais qui sont en voie d'acheminement (non encore réceptionnées). Ces stocks flottants ont donné lieu à l'enregistrement d'une facture fournisseur, ou le cas échéant, d'une facture à recevoir.

1.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sur lesquelles un risque de non-recouvrement est identifié en fin de période font l'objet d'une dépréciation. L'analyse du risque de non-recouvrement tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou la situation financière du client.

Le montant de la provision est déterminé selon les règles suivantes :

- Les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est inférieure à 10K€ sont dépréciées systématiquement à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) ;
- Pour les créances dont la partie échue à 90 jours et plus est supérieure à 10K€, si cette partie représente moins de 30% du solde client, aucune provision n'est requise. A contrario, si cette partie représente plus de 30% du solde client, elles doivent être analysées individuellement et feront l'objet d'une dépréciation à 100% (à hauteur du montant échu à 90 jours et plus) s'il est estimé que le risque de non-recouvrement est significatif.

1.14 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les « disponibilités » correspondent aux liquidités disponibles en caisse ou en banque et aux effets à l'encaissement. Les découverts bancaires sont classés dans les « emprunts et dettes financières » à moins d'un an. Ces disponibilités et découverts bancaires sont évalués pour leur valeur nominale.

1.15 CAPITAL

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

1.16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si le groupe a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources. Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation de la sortie de ressource qui sera nécessaire pour éteindre les obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances réelles de réalisation.

1.17 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le montant des engagements en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocation en raison du départ à la retraite des membres du personnel, est calculé selon l'hypothèse d'un départ à la retraite compris entre 65 à 67 ans.

A chaque clôture, la valeur actualisée de l'engagement global du groupe est évaluée sur la base d'une méthode actuarielle. Chaque société réalise son propre calcul sur la base des profils individuels des salariés bénéficiaires (salaires et ancienneté à la date du départ) en fonction d'hypothèses de rotation de personnel et de mortalité en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Les principales hypothèses retenues pour le calcul de ces engagements sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES		
Échéance comptable	31/12/2025	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite:	65	62,75
Proportion de départs volontaires	100%	100%
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016	
Taux d'actualisation à l'ouverture:	3,27%	
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI	3,495%	
Taux de charges sociales:	49,61%	37,92%
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans	30%	
Augmentation annuelle des salaires:	2,50%	2,50%
Turn-over annuel moyen:	Moins de 61 ans	4,2%
	61 ans et plus	0,0%

Le groupe considère que le mode probable de départ à la retraite est un départ à l'initiative du salarié.

1.18 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

1.19 DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes fournisseurs et sur autres crédateurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

1.20 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte des différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, afin de déterminer si cette valeur doit être réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une réduction sera effectuée dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale consolidée par entité fiscale consolidée.

Les impôts différés ont été calculés au taux de 25 %. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées sont ajustées au nouveau taux en vigueur sur l'exercice où le changement est connu et l'ajustement imputé en compte de résultat.

Compte tenu de la forte sensibilité du résultat 2025 à des événements non courants, les impôts différés actifs n'ont pas fait l'objet au 31 décembre 2025 d'une activation dans les comptes consolidés, car leur caractère recouvrable à moyen terme n'est pas assuré.

1.21 CHIFFRE D’AFFAIRES

De manière générale, les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent à la règle selon laquelle la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits.

Néanmoins, dans le cadre des activités de distribution Asie du Groupe, des contrats couvrant plusieurs exercices peuvent être signés avec les partenaires, entraînant l'émission d'une facture globale pour l'ensemble de la période. Dans cette situation, la société neutralise la facturation des ventes ne correspondant pas à son exercice en cours par un produit constaté d'avance et neutralise également les achats liés par une charge constatée d'avance.

1.22 RESULTAT PAR ACTION

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

1.23 COMPTABILISATION DES INTERETS MINORITAIRES

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

Pour rappel dans le cadre de la clôture 2024, la perte de Verney Carron a été imputée sur les intérêts majoritaires.

2 GESTION DU RISQUE FINANCIER

2.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

2.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

2.3 RISQUE DE CONTINUITE D'EXPLOITATION

Dans le cadre de son exercice 2026, Le groupe n'anticipe pas de besoin de trésorerie ou de financement pour ses activités Airsoft B2C (Dolomède) et militaire (Arkania), du fait des encaissements issus de l'activité courante et des modalités de gestion du BFR. Le Groupe anticipe un besoin de trésorerie d'environ 1.8 M€ sur la société Calibre SCA pour finaliser sa restructuration et désengager ces créanciers. Ce besoin est notamment couvert par les encaissements à venir en 2026 dans le cadre du recouvrement du produit de la vente de l'activité Airsoft Civil B2B. Pour couvrir ce besoin, le Groupe pourra également en cas de besoin compter sur la mobilisation d'actif financiers dont le montant à la clôture s'élève à 0.6 M€. Le Groupe n'envisage pas sur son exercice 2026 le recours à des moyens de financement dilutifs.

2.4 RISQUE DE MARCHÉ ET DE DILUTION

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Dans le cadre de la clôture annuel, le management estime que le degré de criticité de ce risque à moyen compte tenu de la forte baisse sur l'exercice du nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

2.5 RISQUE DE CHANGE ET DE TAUX

Le Groupe peut être exposé au risque de change (i) sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ; (ii) sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes annuels le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen compte tenu du nombre limité d'opérations en devise réalisée par le Groupe mais pour lesquelles celui-ci n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

Le Groupe est très peu exposé au risque de taux d'intérêts. Les différents contrats d'endettement financiers font état de taux fixes.

2.6 RISQUES DE CONVERSION

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera si l'euro s'apprécie et inversement augmentera en cas de dépréciation de l'euro.

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Frais de recherche & développement	6 771		(4 764)	(1 970)	(38)	0
Logiciels et sites internet	4 963		(1 113)	56		3 907
Concessions, licences et brevets	2 218	20	(205)	(743)	(34)	1 255
Autres immobilisations incorporelles	509		(133)	(392)		(15)
Total valeur brute des immobilisations incorporelles	14 461	20	(6 215)	(3 048)	(71)	5 147
Amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles	(11 284)	(150)	6 082	2 609	38	(2 706)
Total valeur nette des immobilisations incorporelles	3 177	(131)	(133)	(439)	(33)	2 442

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Au 31 décembre 2025, les immobilisations incorporelles à l'actif du Groupe s'élèvent à 2 442 K€ soit une baisse sur l'exercice de 736 K€ à principalement mettre en relation avec (i) les opérations sur le périmètre de consolidation pour 439 K€, (ii) des opérations de sortie d'immobilisations à hauteur de 133 K€ et (iii) l'impact des acquisitions et des amortissements de la période à hauteur de 131 K€.

3.2 ECART D'ACQUISITION

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Ecart d'acquisition brut	8 403			(3 747)	(345)	4 311
Ecart d'acquisition amortissements	(7 176)			3 747	345	(3 085)
Total valeur nette des écarts	1 226	-	-	-	-	1 226

(*) Dont Variation liées aux variations de périmètre

L'écart d'acquisition net comptabilisé à l'actif du Groupe s'élève au 31 décembre 2025 à 1 226 K€ et correspond au périmètre Arkania.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Terrains et constructions	512					512
Véhicules, matériels et outillages	19 233	81	(2 225)	(7 035)	(44)	10 009
Mobiliers, agencements et installations	2 086	62	(482)	(540)	(2)	1 124
Autres immobilisations corporelles	161	-	(54)	(19)	(5)	83
Total valeur brute des immobilisations corporelles	21 991	143	(2 761)	(7 594)	(51)	11 728
Amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles	(19 900)	(581)	2 733	7 502	51	(10 195)
Total valeur nette des immobilisations corporelles	2 090	(438)	(28)	(92)	(0)	1 532

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Au 31 décembre 2025, les immobilisations corporelles à l'actif du Groupe s'élèvent à 1 532 K€ soit une baisse sur l'exercice de 558 K€ à principalement mettre en relation avec (i) les opérations sur le périmètre de consolidation pour 92 K€, (ii) des opérations de cession à hauteur de 28 K€ et (iii) l'impact des acquisitions et des amortissements de la période à hauteur de 438 K€.

3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Titres de participations	1 976	2	(3)	(1 926)	-	50
Créances et prêts sur entités non consolidées	(0)			0	-	(0)
Prêts, cautions et autres immobilisations financières	311	528	(19)	(28)	(2)	791
Total valeur nette des immobilisations financières	2 288	530	(21)	(1 954)	(2)	840

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 840 K€ et correspondent (i) pour 50 K€ à la valeur nette comptable des titres de participations de sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation (CYBERGUN Japan, Valantunys, Arkania Lisboa, sociétés non contrôlées ou jugées non significatives), et (ii) pour 91 K€ de cautions et autres immobilisations financières intégrant notamment 560 K€ de créance obligataire sur la société ALTEX dans le cadre de placement de trésorerie. Il est précisé qu'au 31 décembre 2024 ces créances obligataires dont le montant s'élevait à 1 M€ étaient reconnues en VMP.

La baisse du poste au cours de l'exercice est principalement à mettre en relation avec les opérations sur le périmètre de consolidation.

3.5 STOCK

En milliers d'euros	Ouverture	Variation liée à l'exploitation	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Matières premières	3 708	(121)	(2 049)	-	1 539
Travaux en-cours & Produits finis	7 334	(392)	(4 353)	-	2 589
Stocks de marchandises	2 622	4 495	(350)	2	6 768
Stocks et en-cours valeurs brutes	13 664	3 983	(6 753)	2	10 896
Stocks et en-cours dépréciations	(6 072)	154	5 731	-	(187)
Stocks et en-cours net	7 592	4 137	(1 022)	2	10 709

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Au 31 décembre 2025, les stocks du Groupe s'élèvent à 10 709 K€ soit une hausse de 3 115 K€ par rapport à la clôture 2024.

Cette hausse est à mettre en relation avec une hausse de 4 137 K€ principalement concernant la société DOLOMEDE et son stock de marchandises, partiellement compensée par une baisse de 1 199 K€ provenant des opérations sur le périmètre de consolidation.

3.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	Ouverture	Variation liée à l'exploitation	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Créances clients	6 420	302	5 583	(10)	12 296
Factures à établir	3 807	(1 662)	1 064	(0)	3 209
Créances clients brutes	10 228	(1 360)	6 648	(10)	15 505
Créances clients dépréciations	(2 659)	(55)	(4 348)	0	(7 062)
Créances clients nettes	7 569	(1 415)	2 300	(10)	8 444

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

La provision pour dépréciation des créances client est comptabilisée lorsque l'encaissement d'une créance devient incertain. La méthode de dépréciation des créances est inchangée par rapport aux clôtures précédentes. Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

3.7 AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	Ouverture	Variation liée à l'exploitation	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	189	267	(39)	(0)	416
Créances sociales	91	17	(34)	(0)	75
Créances fiscales hors IS	5 572	64	(665)	(0)	4 972
Etat, impôt sur les bénéfices	260	-	(210)	(0)	50
Impôts différés - actif	152	(23)	(25)	-	104
Autres créances	2 140	(578)	(985)	(0)	577
Charges constatées d'avance	804	(192)	(62)	-	550
Autres créances d'exploitation	9 208	(444)	(2 020)	(0)	6 743

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Les autres créances d'exploitation au 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 743 K€ soit une baisse de 2 465 K€ à mettre en relation avec les opérations sur le périmètre de consolidation pour 2 020 K€ et une baisse de 444 K€ provenant des activités courantes.

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société au 31 décembre 2025 est de 33 412 K€, composé de 33 411 660 678 actions chacune entièrement libérée. Les principales opérations de l'exercice sont résumées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

4.2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Conversion	Autres mouvements (*)	Clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 831		(1 436)			395
Autres emprunts obligataires - OS Fiducie	1 749		(1 749)			-
Autres emprunts et dettes assimilés - Crédit Vendeur Fiducie	4 066		(4 066)			-
Autres emprunts obligataires - OS 2025 + intérêts	-	5 504	(669)			4 835
Concours bancaires	169	1	(146)		(3)	22
Total dettes financières	7 816	5 505	(8 067)	-	(3)	5 252
Dettes financières crédit-bail	1 189	18	(444)			763
Total dette financière crédit bail	1 189	18	(444)	-	-	763
Total provision pour risques et charges	9 006	5 523	(8 511)	-	(3)	6 015

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Les dettes à caractère financier au 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 015 K€ et correspondent à :

- 395 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont la baisse sur la période est à mettre en relation avec les échéanciers de remboursement ;
- 4 835 K€ de solde sur l'obligation 2025 émise en janvier 2025 et dont l'échéance est prévue pour janvier 2026 ;
- 763 K€ de dettes de crédit-bail correspondant aux contrats de financement du parc industriel de la division militaire du Groupe ;
- 22 K€ de concours bancaires.

4.3 PROVISIONS POUR RISQUES (LITIGE ET RESTRUCTURATION)

En milliers d'euros	Ouverture	Dotations	Reprises	Autres mouvements (*)	Clôture
Provision pour perte de change	1 302	552	(338)	(779)	737
Provision pour autres risque	718	364	(718)		364
Provision pour risque s/ litige	1 114	11	(38)	(1 061)	26
Total provision pour risques	3 135	927	(1 094)	(1 840)	1 127
Provision IFC	954		(13)	(411)	530
Autres provisions pour charges	29				29
Total provision pour charges	983	-	(13)	(411)	559
Total provision pour risques et charges	4 118	927	(1 107)	(2 251)	1 687

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 687 K€ et se décomposent entre :

- 1 127 K€ de provision pour risques qui correspondent essentiellement
 - (i) A hauteur de 737 K€ aux provisions pour pertes de change ;
 - (ii) A hauteur de 364 de provisions sur intérêts des obligations 2026 ;
- 530 K€ de provisions pour indemnités de départ à la retraite provisionnées pour les salariés des entités françaises (la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères ayant été estimée non significative)
- 29 K€ d'autres provisions pour charges au titre des impacts charges de personnel à constater en 2026 dans le cadre du dénouement du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions sur la Société Calibre SCA

4.4 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	Ouverture	Variation liée à l'exploitation	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Dettes fournisseurs	5 613	1 303	(461)	(1)	6 454
Fournisseurs factures non parvenues	737	332	(184)	(6)	878
Autres créances d'exploitation	6 350	1 635	(645)	(8)	7 331

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Les dettes fournisseurs pour 7 331 K€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de stocks et / ou de prestations de sous-traitance.

4.5 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Ouverture	Variation liée à l'exploitation	Autres mouvements (*)	Ecart de conversion	Clôture
Clients créditeurs, avances et acomptes	3 930	4 521	38	(0)	8 489
Dettes sociales	3 361	18	(1 356)	(0)	2 024
Dettes fiscales hors IS	5 190	(441)	(53)	(0)	4 696
Etat, impôt sur les bénéfices	22	0	(17)	(2)	2
Impôts différés - passif	-	-	-	-	-
Dettes sur des parties liées	564	-	1 652	(0)	2 216
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5	(3)	-	-	2
Autres dettes	5 604	(1 267)	(2 172)	(384)	1 782
Produits constatés d'avance	1 079	(948)	-	-	131
Autres dettes d'exploitation	19 755	2 829	(1 908)	(386)	19 342

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Les autres dettes d'exploitation au 31 décembre 2025 s'élèvent à 19 342 K€. La stabilité du poste par rapport à la clôture N-1 doit néanmoins être ventilée entre :

- Une baisse de 1 908 K€ à mettre en relation avec les changements de périmètre de consolidation du Groupe à la clôture ;
- Une hausse de 2 829 K€ liées aux opérations courantes à principalement mettre en lien avec (i) une hausse de 4 521 K€ des avances et acomptes reçus en lien avec des paiements partiels comptabilisés en acompte concernant la cession de l'activité airsoft civil B2B de Calibre SCA ; (ii) une baisse de 1 267 K€ des autres dettes intégrant notamment les écarts de conversion.

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Chiffre d'affaires	20 157	43 929	(23 772)
Autres produits de l'activité courante	(161)	412	(573)
Achats consommés & production stockée	(6 823)	(29 494)	22 671
Marge brute	13 173	14 847	(1 674)
En % du CA	65,4%	33,8%	

La baisse du chiffre d'affaires est principalement à mettre en relation avec (i) une baisse de 18.2 M€ en du fait de la réorganisation de l'activité airsoft civile suite à la vente de la division airsoft B2B en 2024 et (ii) les difficultés de la participation Verney Carron avant sa mise en liquidation judiciaire dont l'impact sur le CA est estimé à 3 M€. Le chiffre d'affaires du périmètre ARKANIAN s'élève 19.6 M€ soit une baisse de 2.9 M€ par rapport l'exercice 2024.

5.2 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES SERVICES EXTERIEURS

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Sous traitance générale	(997)	(590)	(407)
Crédit bail et locations	(1 359)	(1 426)	67
Maintenance, entretiens et réparations	(515)	(863)	348
Primes d'assurance	(313)	(465)	152
Services extérieurs - divers	22	(182)	204
Services extérieurs	(3 162)	(3 527)	365
Prsnnel extérieur à l'entreprise	(617)	(781)	164
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 286)	(1 584)	298
Publicité, publications, relations publiques	(110)	(439)	329
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	(397)	(698)	301
Déplacement, missions & réceptions	(114)	(284)	170
Commissions et services bancaires	(69)	(129)	60
Autres services - Divers	(145)	(258)	113
Autres services extérieurs	(2 737)	(4 173)	1 436
Services extérieures	(5 899)	(7 700)	1 801

5.3 CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Salaires et traitements	(6 359)	(10 983)	4 624
Charges sociales	(2 384)	(3 955)	1 571
Participation des salariés		(56)	56
Charges de personnel	(8 743)	(14 994)	6 251
Effectifs à la clôture	144	191	(47)

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

La baisse du poste des effectifs est à mettre en relation avec la réorganisation de l'effectif de la société Calibre SCA et la mise en liquidation judiciaire de la société VERNEY CARRON.

5.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Produit des cessions d'immobilisations incorp et corp	1 788	-	1 788
Production stockée	(411)	(2 147)	1 736
Subventions d'exploitation	82	126	(44)
Autres produits d'exploitation	787	925	(138)
Autres produits d'exploitation	2 246	(1 096)	3 342
VNC des immobilisations incorp et corp cédées	(108)	-	(108)
Autres charges d'exploitation	(458)	(37)	(421)
Redevances	(176)	(543)	367
Pertes sur créances irrécouvrables	(547)	(3)	(544)
Autres charges d'exploitation	(1 290)	(583)	(707)

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 246 K€ et correspondent principalement à :

- 1 788 K€ de produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles intervenue dans le cadre de la cession de l'activité civile B2B à Evike initiée en 2024 par Calibre SCA et de la restructuration de la société qui en découle.
- (411) K€ de production stockée / immobilisée
- 787 K€ d'autres produits d'exploitation comprenant notamment plus de 600 K€ de produits divers dans le cadre de prescription sur des dettes commerciales constatés dans le cadre de la restructuration de la société Calibre SCA suite à la cession de son activité airsoft B2B.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 290 K€ et correspondent principalement à :

- 108 K€ de VNC des immobilisations incorporelles et corporelles cédées au cours de l'exercice ;
- 547 K€ de perte sur créances irrécouvrables
- 458 K€ d'autres charges d'exploitation qui correspondent essentiellement à des charges constatées dans le cadre de prescription commerciale.

5.5 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Dotations nettes aux amort. des immobilisations incorp et corp	(730)	(1 238)	508
Dotations nettes aux provisions s/ actif circulant	339	(521)	860
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2	297	(295)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(389)	(1 463)	1 074

Les dotations nettes aux amortissement et provisions de l'exercice 2025 s'élèvent à 389 K€ et se décomposent principalement comme suit :

- 730 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 339 K€ de reprise de provision sur dépréciation de l'actif circulant à mettre en relation avec des passage en perte irrécouvrable de créances d'exploitation. ;

5.6 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Gain de change net	433	(194)	627
Dotations nette provisions financières perte de change	(943)	(1 179)	236
Dotations nette provisions financières pour intérêts	364	-	364
Dotations nette provisions financières autres	-	-	-
Charges d'intérêts	(38)	(367)	329
Produits financiers liés aux variations de périmètre	4 814	-	4 814
Charges financières s/ annulation de BSA	(1 829)	(95)	(1 733)
Autres produits et charges financiers	340	(630)	969
Résultat financier	3 141	(2 465)	5 606

Le résultat financier de l'exercice 2025 est positif à hauteur de 3 141 K€ et se compose essentiellement des éléments suivants :

- Un produit financier de 4 814 K€ en lien avec les opérations de sortie du périmètre de consolidation des sociétés VERNEY CARRON, MICROTRADE, CYBERGUN HK, TECH GROUP HK et ARKANIAN USA ;
- 1 829 K€ de charges financières correspondant à au rachat et l'annulation des BSA 2022 dans le cadre de l'opération conduite en décembre 2025 ;
- 433 K€ de gain de change net sur l'exercice ;
- 943 K€ de charge financière correspondant à la dotation nette pour provision de perte de change ;
- 364 K€ de charge financière correspondant à la provision des intérêts 2026 de la nouvelle OS émise post clôture

Pour rappel en 2024 le résultat financier était négatif à hauteur de 2 465 K€ et se décomposait principalement comme suit :

- 367 K€ de charges d'intérêts en lien avec les emprunts bancaires du périmètre ARKANIAN ;
- Un résultat de change de (195) K€ résultant de la compensation entre 579 K€ de pertes de change et 384 K€ de gains de change sur les opérations de l'exercice ;
- 841 K€ de reprises sur provisions financières principalement chez MICROTRADE des écarts de conversion ;
- Des dotations financières nette pour 2 709 K€ correspondant à 1 914 K€ de dépréciation du compte courant de la société SAUSA partiellement compensé par une reprise nette de provision sur écart de conversion pour un montant de 795 K€ ;
- 37 K€ d'autres produits et charges financières.

5.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	FY 2025	FY 2024	Var
Produit de cession net des immobilisations incorp et corp	-	915	(915)
Reprises de provisions nette	20	(9 708)	9 728
Autres produits exceptionnels (Yc produits s/ exercices antérieurs)	55	202	(147)
Autres charges exceptionnelles (Yc charges s/ exercices antérieurs)	(320)	(1 599)	1 279
Résultat exceptionnel	(245)	(10 191)	9 946

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 est négatif à hauteur de 245 K€ et correspond essentiellement à l'impact de charges sur exercice antérieurs concernant principalement la participation Dolomède pour un montant d'environ 0.3 M€.

Pour rappel en 2024, le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 est négatif à hauteur de 10 190 K€ et correspondait essentiellement à :

- Un produit net au titre de la cession des immobilisations corporelles 915 K€ correspond à la vente du bâtiment situé à Blois, réalisée par la SCI Notre Usine ;
- Une charge exceptionnelle nette de (1 397) K€ correspond essentiellement à (i) 240 K€ d'indemnités liées à des ruptures conventionnelles et licenciements ; (ii) 322 K€ d'ajustements sur des soldes débiteurs chez CYBERGUN SCA ; (iii) des indemnités de ruptures conventionnelles et de licenciements pour 243K€ chez ARKANIA INGENERIE ; (iv) et 63K€ pénalité chez VERNEY CARRON, (v) 157 K€ au titre de charges et produits sur exercices antérieurs dans le cadre d'une opération de restructuration et de TUP des sociétés TON-MARQUAGE ET DOLOMEDE.
- Une dotation exceptionnelle pour dépréciation de 9 722 K€, comprenant principalement : 7 646 K€ sur les immobilisations incorporelles, titres et stocks de VERNEY-CARRON, 1 013 K€ sur les activités de CYBERGUN SCA, ainsi qu'une provision pour litige de 1 061 K€ concernant la société MICROTRADE.

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NEANT

6.2 VALEURS MOBILIERES POUVANT DONNER ACCES AU CAPITAL

Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous résume le nombre de BSA en circulation au 31 décembre 2025. Sur la base des parités d'exercice en vigueur à la clôture il pourrait résulter de l'exercice de l'intégralité des de ces valeurs mobilières pouvant donner accès au capital social la création de 152 actions.

Mise à jour 31/12/2025

Libellé	ISIN	Nb de BSA émis	Nb de BSA exercés	Nb de BSA en circulation	Caducité	Parité (*)	Nb d'actions potentiels
BSA K1	FR0013507977	24 916 790	4 428 419	n.a	2/12/2025	0,000003463	-
BSA K2A	FR0013507985	28 183 640	1 229 644	26 953 996	15/4/2030	0,000003463	93
BSA K2B	FR0013508009	17 640 120	315 362	17 324 758	15/4/2030	0,000003463	59
BSA 2022	FR001400EG77	13 747 800	7 458 953	n.a	30/12/2025	3 172,395	-
TOTAL		84 488 350	13 432 378	44 278 754			152

(*) La parité correspond au nombre d'action que permet d'obtenir l'exercice d'1 BSA

6.3 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Libellé En K€	Entreprise avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprise liées
Actif Immobilisé Autres immobilisations financières (*)		560
Dettes Dettes financières diverses (**)		4 384

*Le montant se décompose entre :

- 360 K€ d'obligations sur la société ALTEX via une souscription de 390 K€ réalisée par Calibre SCA en Juillet 2025 et remboursée partiellement à hauteur de 30 K€ au cours de l'exercice.
- 200 K€ d'obligations sur la société ALTEX correspondant au solde d'un contrat de souscription de 500 K€ initié par la SCI Notre Usine en 2024.

**Le montant des dettes financières diverses correspond au solde des obligations 2025 due aux sociétés envers WGTO pour 1 010 K€ et HBR Investment Group pour 3 374 K€.

6.4 PARTIES LIEES

6.4.1 Convention de prestation de services entre la Société et la société HBR Investment Group en date du 2 avril 2025

Le 2 avril 2025, la Société (en qualité de client) a conclu une convention de prestation de services avec la société HBR Investment Group (« HBR IG ») (en qualité de prestataire).

L'objet de cette convention était de permettre à la Société de bénéficier des compétences de HBR IG en matière de ressources humaines, immobilière et informatique, dans un contexte de réorganisation de la Société.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

6.4.2 Avenant à la convention de prestation de services entre la Société et la société HBR Investment Group en date du 2 avril 2025

Le 22 septembre 2025, le conseil de surveillance de la Société a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestation de services entre la Société (en qualité de client) et la société HBR Investment Group (« HBR IG ») (en qualité de prestataire) en date du 2 avril 2025. Cet avenant a été conclu le 23 septembre 2025.

L'objet de cet avenant était d'élargir l'objet de la convention de prestation de services et de permettre à la Société de bénéficier également des compétences de HBR IG en matière de politique contractuelle, de gestion des litiges et de secrétariat général, juridique et administratif, dans un contexte de réorganisation de la Société.

Cette convention a notamment permis le transfert de la direction juridique vers HBR IG contribuant à la réduction des coûts de structure de la société.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Dans le cadre de l'exercice 2025, cette convention de prestations de services - mentionnée en 6.4.1 et 6.4.2 - s'est traduite par une charge de 202 K€ dans les comptes de la Société Calibre SCA.

6.4.3 Promesse synallagmatique de cession de fonds de commerce sous condition suspensive en date du 18 décembre 2025

Le 2 décembre 2025, le conseil de surveillance de la Société a autorisé la conclusion d'une promesse synallagmatique de cession de fonds de commerce sous condition suspensive entre la Société (en qualité de cédant) et la société Dolomede Evike Europe (en qualité de cessionnaire). Cette promesse a été conclue le 18 décembre 2025.

L'objet de cette promesse était la cession du fonds de commerce « B2C » de la Société, dans un contexte de réorganisation de la Société.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les conventions suivantes, autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs, ont vu leur exécution se poursuivre.

6.4.4 Bail entre la Société et Renaissance

Le 11 juin 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Société et la société civile immobilière Renaissance (« Renaissance »). Conformément à ce protocole transactionnel, un contrat de bail d'une durée de neuf (9) ans a été conclu entre Renaissance, en qualité de bailleur, et la Société, en qualité de preneur, portant sur des locaux commerciaux situés 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150).

Les personnes concernées étaient (i) M. Claude Solarz, alors président du conseil d'administration de la Société, (ii) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société, et (iii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et gérant de Renaissance.

L'exécution de ce bail s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6.4.5 Convention de compte courant entre la Société et HBR Investment Group

Le 16 septembre 2019, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant d'associé entre la société HBR Investment Group (« HBR ») et la Société. Aux termes de cette convention, HBR a consenti à la Société un apport en compte courant d'un montant maximal de 10 MEUR au taux d'intérêt annuel égal au taux fiscalement déductible prévu à l'article 39, 1., 3°, du code général des impôts.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, alors directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR. Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu'au 1^{er} avril 2020, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d'un (1) an successives.

L'exécution de cette convention s'est donc poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6.4.6 Convention de trésorerie entre la Société et HBR Investment Group

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre la Société et HBR aux termes de laquelle la Société s'est engagée à mettre à disposition de HBR la somme maximale de 3 MEUR avec un taux d'intérêt annuel au moins égal à cinq pour cent (5%).

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, président-directeur général de la Société et président de HBR, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général délégué de la Société et directeur général de HBR.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 mais la Société rappelle en tant que de besoin qu'au 31 décembre 2025 aucune somme n'est due par HBR à la Société.

6.4.7 Convention-cadre de prestation de services du 31 mars 2023

Le 31 mars 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés constituant alors le groupe Cybergun (i.e. la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci).

L'objet de cette convention est, notamment, de préciser les conditions dans lesquelles une partie pourra (i) vendre des marchandises à une autre partie, (ii) assurer une mission d'assistance et/ou de prestation de services au bénéfice d'une autre partie, et/ou (iii) de prêter ou mettre à disposition des sommes au profit d'une autre partie.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Le 19 septembre 2024, la Société a conclu un avenant à la convention-cadre d'assistance, de prestation de services et de rémunération des prêts intra-groupe avec l'ensemble des sociétés constituant alors le groupe Cybergun (i.e. la Société et les sociétés contrôlées directement ou indirectement par celle-ci) en date du 31 mars 2023.

L'objet de cet avenant était essentiellement de modifier les conditions de rémunération des prêts intragroupe.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6.4.8 Avenant à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022

Le 21 juillet 2023, la Société a conclu un avenant à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022 avec, notamment, la société HBR Investment Group et M. Baudouin Hallo. L'objectif de cet avenant était de modifier les modalités de distribution des produits de la fiducie aux constituants bénéficiaires et de souscription aux obligations simples.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

En tant que de besoin, il est précisé que la convention de fiducie-gestion originelle avait été conclue uniquement entre la Société, la société Europe Offering et la société Equitis Gestion (aujourd'hui dénommée IQ EQ Management) et, par suite, n'avait pas été traitée comme une convention réglementée.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6.4.9 Avenant n° 2 à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022

Le 10 décembre 2024, la Société a conclu un avenant n° 2 à la convention de fiducie-gestion « Cybergun 3 » du 15 décembre 2022 avec, notamment, la société HBR Investment Group et M. Baudouin Hallo. L'objectif de cet avenant était de modifier les modalités de remboursement des sommes dues par le fiduciaire (pour le compte de la fiducie) aux bénéficiaires.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et alors président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, alors directeur général de la société HBR Investment Group.

En tant que de besoin, il est précisé que la convention de fiducie-gestion originelle avait été conclue uniquement entre la Société, la société Europe Offering et la société Equitis Gestion (aujourd'hui dénommée IQ EQ Management) et, par suite, n'avait pas été traitée comme une convention réglementée.

L'exécution de cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6.4.10 Conclusion d'une convention-cadre d'assistance et de prestation de services entre la Société et la société Neovacs

Le 1er décembre 2023, la Société a conclu une convention-cadre d'assistance et de prestation de services avec la société Neovacs S..A. (« Neovacs ») afin de mettre en commun des ressources existant au sein de ces deux sociétés et ainsi limiter les coûts.

La personne concernée était M. Hugo Brugière, gérant de la Société et président-directeur général de Neovacs.

Cette convention s'est poursuivie au titre l'exercice 2025.

6.4.11 Convention de prestation de services avec Cybergun Hong Kong

Le 11 décembre 2023, la Société a conclu une prestation de services avec la société Cybergun Hong Kong (contrôlée à 100% par la Société) (« Cybergun HK »). L'objet de cette convention est de préciser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du conseil et de l'assistance apportés par la Société à Cybergun HK afin d'optimiser l'activité commerciale de cette dernière.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Cette convention de prestation de services a été initialement conclue jusqu’au 31 décembre 2023, puis a été automatiquement prorogée pour des durées d’un (1) an successives. L’exécution de cette convention s’est poursuivie au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2024 bien que les prestations d’assistance aient été minimales en 2025 et n’aient donner lieu à aucune facturation à cette entité en cours de fermeture.

6.5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n’y a pas eu de distribution de dividendes sur l’exercice.

6.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Missions	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant HT		Montant HT	
Commissariat aux comptes des comptes individuels et consolidés	En K€	En %	En K€	En %
Emetteur (Société mère)	72	73%	76	63%
Emetteur (Société mère) - Honoraires complémentaires sur N-1	-	0%	18	15%
Filiales intégrées globalement	27	27%	26	22%
Autres diligences et prestation directement liées à la mission de CAC	En K€	En %	En K€	En %
Emetteur (Société mère)	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%
TOTAL	99	100%	120	100%

6.7 REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Le montant des rémunérations allouées par l’entité consolidante et par les entités placées sous son contrôle, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante, à raison de leurs fonctions dans des entités contrôlées s’élève au titre de l’exercice 2025 à 300K €HT comprenant la Gérance, la direction des opérations et la direction juridique.

7 Évènements post-clôture

7.1 DENOUEMENT DE LA SOUCHE OBLIGATAIRE 2025

Fin janvier 2026, la Société a procédé à un remboursement partiel de la souche obligataire émise en 2025. Après prise en compte des paiements intervenus en 2026, le solde de la souche obligataire s’élève à 4 M€.

Libellé	En M€
Emission obligataire	4,8
Intérêts 2025	0,7
Paielements partiels nominal et intérêts 2025	(0,7)
Paielements partiels nominal et intérêts 2026	(0,8)
Solde à fin janvier 2026	4,0

Ces 4 M€ de solde se décompose entre 1 M€ dus à la société WGTO et 3 M€ dus à l'actionnaire HBR Investment Group. Afin de soulager la trésorerie du Groupe et dans l'attente de la perception du solde du produit de cession des activités civiles, l'actionnaire HBR Investment Group a accepté fin janvier 2026 de repousser le remboursement du solde de son obligation souscrite début 2025 en compensation du remboursement de sa quote-part de crédit vendeur dans la fiducie liée au programme d'équitization des ORA BSA 2022. La société HBR Investment Group a ainsi souscrit par compensation de créance à une nouvelle obligation simple pour un montant nominal de 3 M€ avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 12 %. Concernant la dette envers WGTO, des opérations de négociation concernant un étalement de la dette sont actuellement à l'étude, WGTO ayant accepté de surseoir à l'exigibilité de cette dette le temps de la négociation.

7.2 SUIVI DU PLAN DE CESSIION DE L'ACTIVITE CIVILE A EVIKE

Dans la continuité du plan de cession de l'activité civile B2B initié en 2024, l'exercice 2026 à la date de publication de ce rapport est marqué par :

- L'encaissement du solde du prix de cession d'une licence soit 0,6 M€ transférée en 2025 ;
- Le transfert d'autres licences ce qui devrait générer dans les comptes de l'exercice un produit estimé à 2,4 M€.

CALIBRE

(anciennement CYBERGUN)

Société en commandite par actions

40 BOULEVARD HENRI SELLIER

92150 SURESNES

337 643 795 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN),

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CALIBRE (anciennement CYBERGUN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIÉE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Risque de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- « Changement de réglementation comptable », « Changement de présentation des comptes annuels », « Changement de méthode comptable » et « Incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.
- « 15. Résultat exceptionnel » qui expose la correction d'erreur relative à la dépréciation des créances clients à la clôture de l'exercice 2024.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 2 107 199 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être

ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 4. Immobilisations Financières et Titres de participation » de l'annexe.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des titres de participation et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction du Groupe ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes annuels ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si la note « 4. Immobilisations Financières et Titres de participation » des états financiers consolidés donnait une information appropriée.

Autres fonds propres et Dettes financières

Le groupe CYBERGUN fait appel à un contrat de financement de type ORA BSA (obligations remboursables en actions assorties de bons de souscription) depuis fin 2022. Dans la continuité de cette émission, le groupe CYBERGUN a ouvert, en janvier 2023, une période d'adhésion à une fiducie gestion devant permettre, « l'équitization » des ORA souscrites. A fin décembre 2024, un avenant à la convention de fiducie a été signé venant mettre fin de manière anticipée à la période d'équitization et modifier les modalités de remboursement du solde du crédit vendeur et des OS en circulation. Les modalités sont décrites dans la note « Dénouement du programme ORA BSA 2022 et fiducie gestion ».

Au 31 décembre 2025, le montant de la dette obligataire, résultant de l'avenant précédemment cité, s'élève à 4,8 M€ enregistrés en dettes financières.

Nous avons examiné les caractéristiques des ORA et des obligations simples comme décrit dans les notes « Dénouement du programme ORA BSA 2022 et fiducie gestion », « Emission obligataire 2025 » et « Opérations sur les valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société » et vérifié leur correcte présentation comptable (notes annexes 6 « Capital social » et 8 « Etat des dettes ») en conformité avec les règles et méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de la gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si



ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Saint-Martin-de-Londres,

Le 3 août 2026,

AAM PARIS
Commissaire aux comptes

Signé par :

5E9DDD97A64B4AB...

Sylvain Raynal
Associé

Julien Ledogar
Commissaire aux comptes

Signé par :

4AC6F2389DC44F9...

Associé

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025
Comptes sociaux

CALIBRE

BILAN

Actif	Brut	Amort. & Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var €	Var %
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques	3 928 606	1 785 906	2 142 699	2 181 283	(38 584)	-2%
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	9 248	-	0%
Immobilisations corporelles						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	433 689	260 132	173 558	222 123	(48 565)	-22%
Autres immobilisations corporelles	490 091	350 709	139 382	192 175	(52 793)	-27%
Immobilisations financières						
Participation	8 746 507	6 639 308	2 107 199	2 107 205	(6)	0%
Créances rattachées à des participations	5 099 902	5 099 902		20 492	(20 492)	-100%
Autres titres immobilisés	360 000		360 000		360 000	n.a
Autres immobilisations financières	45 190		45 190	45 390	(200)	0%
	-	19 113 233	14 135 957	4 777 916	199 360	4%
Stocks et en-cours						
Marchandises				103 801	(103 801)	-100%
Avances & acomptes versés sur commandes				61 219	(61 219)	-100%
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	20 527 215	9 427 890	11 099 325	9 202 650	1 896 675	21%
Autres créances						
. Personnel	73 324		73 324	68 153	5 171	8%
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 765		8 765	8 765	-	0%
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 851 681		1 851 681	1 780 146	71 535	4%
. Autres	36 655 266	30 752 380	5 902 847	5 427 659	475 188	9%
Charges constatées d'avance	57 473		57 473	657 694	(600 221)	-91%
Capital souscrit et appelé, non versé	12 666		12 666		12 666	n.a
 Valeurs mobilières de placement						
. Autres titres				505 444	(505 444)	-100%
Disponibilités	432 999		432 999	382 578	50 421	13%
Total de l'actif circulant	59 619 389	40 180 270	19 439 080	18 198 108	1 240 972	7%
Frais d'émission des emprunts				24 000	(24 000)	-100%
Primes de remboursement des emprunts				209 925	(209 925)	-100%
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	736 811		736 811	183 033	553 778	303%
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	79 469 433	54 316 227	25 153 168	23 392 982	1 760 185	8%

Passif	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var €	Var %
Capitaux propres				
Capital	33 411 661	7 219 444	26 192 217	363%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	561 618	21 469 104	(20 907 486)	-97%
Réserve légale	105 623	105 623	-	0%
Réserves réglementées	5 130 460	7 739 224	(2 608 764)	-34%
Autres réserves	541 450	541 450	-	0%
Report à nouveau	(41 764 992)	(13 530 502)	(28 234 490)	209%
Résultat de l'exercice	1 056 916	(28 234 489)	29 291 405	-104%
Provisions réglementées	148		148	n.a
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(957 116)	(4 690 147)	3 733 031	-80%
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	1 120 203	902 984	217 219	24%
Provisions pour charges		27 244	(27 244)	-100%
TOTAL DES PROVISIONS	1 120 203	930 228	189 975	20%
Emprunts et dettes				
Autres emprunts obligataires	4 834 734		4 834 734	n.a
Emprunts et dettes financières diverses		6 070 853	(6 070 853)	-100%
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	4 708 503	2 281 098	2 427 405	106%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 953 151	13 717 054	(1 763 903)	-13%
Dettes fiscales et sociales	1 297 047	1 403 978	(106 931)	-8%
Autres dettes	1 104 711	657 644	447 067	68%
Produits constatés d'avance	4 116	662 314	(658 198)	-99%
TOTAL DES DETTES	23 902 262	24 792 941	(890 679)	-4%
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif	1 087 818	2 359 945	(1 272 127)	-54%
TOTAL GENERAL DU PASSIF	25 153 168	23 392 982	1 760 186	8%

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025
Comptes sociaux

CALIBRE

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	1 289 914	16 298 863
Production vendue	274 157	1 443 070
Montant net du chiffre d'affaires	1 564 071	17 741 932
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 708 014	536 742
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 532 046	
Autres produits	618 752	454 033
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 168 533	8 157 526
Variation de stocks	227 721	7 112 253
Autres achats et charges externes	1 571 751	4 315 735
Impôts, taxes et versements assimilés	24 262	57 278
Salaires	657 030	2 069 463
Cotisations sociales	219 859	618 596
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	153 324	240 066
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	682 033	9 863 193
Dotations aux provisions	10 564	
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	107 628	
Autres charges	889 529	385 013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	710 649	(14 086 415)
Produits financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		5 444
Autres intérêts et produits assimilés	529 874	549 653
Reprises sur dépréciations et provisions	1 356 429	1 213 657
Différences positives de change	72 002	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		24 457
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	936 576	5 097 720
Intérêts et charges assimilées	2 369 944	2 935 435
Différences négatives de change	28 747	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		10 746
RÉSULTAT FINANCIER	(1 376 962)	(6 250 689)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(666 313)	(20 337 104)
Produits exceptionnels	1 723 230	3 492 085
Charges exceptionnelles		11 389 469
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 723 230	(7 897 384)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	10 104 418	24 018 004
Total des Charges	9 047 502	52 252 491
BENEFICE OU PERTE	1 056 916	(28 234 488)

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Dénouement du programme ORA BSA 2022 et fiducie gestion

Pour rappel, en janvier 2023 et dans la continuité de son émission ORA BSA de décembre 2022, la Société a ouvert la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Cette fiducie pouvant également procéder à la souscription dans le temps, de plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS ») pour un montant total maximum de 6 M€ grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitization des ORA, et des OS le cas échéant.

Le processus d'« equitization » se décomposait schématiquement comme suit¹ :

- Étape 1 – Constitution d'une fiducie

La Société signe une convention une fiducie mettant en place une fiducie-gestion (la « Fiducie ») chargée de convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et transférées à la Fiducie. Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, les constituants sont CYBERGUN, la société EUROPE OFFERING en qualité de représentant des constituants bénéficiaires (les obligataires ayant apporté leurs ORA à la fiducie) et la société EQUITIS GESTION en qualité Fiduciaire.

- Étape 2 – Adhésion des obligataires

Une fois la fiducie constituée, Les titulaires d'ORA peuvent transférer tout ou partie de leurs ORA à la Fiducie (option A) ou bien conserver leurs ORA et en demander le remboursement en actions nouvelles CYBERGUN à compter de leur émission (option B). Chaque titulaire d'ORA peut librement panacher sa contribution entre les deux options et ainsi choisir de ne transférer qu'une partie de ses ORA à la Fiducie et de conserver le solde en tant que créancier de la Société.

Au cas particulier de la présente fiducie, la période d'adhésion s'est ouverte le 04 janvier 2023 pour se fermer le 25 janvier 2023 (inclus). A l'issue de la période d'adhésion, sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%. Les ORA non apportées à la Fiducie sont restées comptabilisées en autres fonds propres au 31 décembre 2023 pour 112 K€. Ce solde a été apuré au 31 décembre 2024.

- Étape 3 – Rachat des ORA détenue par la Fiducie par la Société

Les ORA transférées à la Fiducie seront ensuite rachetées par la Société, au pair, en vue de leur annulation dans les comptes de la société. Le prix de rachat des ORA faisant l'objet d'un crédit vendeur.

Au cas particulier de la présente fiducie, le rachat au pair par la Société des 6 487 ORA a donné lieu à la naissance d'un crédit vendeur au bénéfice de la Fiducie pour un montant de 6 487 K€. Parallèlement à cela, compte tenu du rachat des ORA, la prime de remboursement des ORA rachetées a été constatée en charge financière sur l'exercice 2023 pour un montant de 779 K€.

¹ Étant précisé que la présentation qui suit n'est faite que dans un souci didactique ; elle n'a pas vocation à décrire de manière exhaustive l'ensemble des étapes et modalités du processus d'equitization (notamment, certaines étapes présentées peuvent intervenir de manière parallèle, et non de manière successive).

- Étape 4 – Émission de BSAE

Conformément à la convention de fiducie, la Société émet au profit du Fiduciaire, dans le cadre d'une émission réservée, des bons de souscription d'actions (dits « BSA Equitization » ou « BSAE ») au seul profit du Fiduciaire. Ces BSAE bénéficient d'un prix d'exercice variable, calculé sur la base des derniers cours de bourse des actions de la Société, et sont exercés par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) selon des règles fixées dans la convention de fiducie. Le prix d'exercice de ces BSAE est payé par le Fiduciaire (pour le compte de la Fiducie) par compensation avec le crédit vendeur par le Fiduciaire sur la Société (du fait du rachat des ORA par la Société).

Au cas particulier de la présente fiducie, 4 968 753 106 BSAE ont été émis par la Société au profit du Fiduciaire sur le fondement de la 13ème résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2022, répartis entre 4 936 708 106 bons de souscription d'actions dits « equitization 1 » (« BSAE1 ») et 32 045 000 bons de souscription d'actions dits « equitization 2 » (« BSAE2 », ensemble avec les BSAE1 les « BSAE »).

- Étape 5 – Exercice des BSAE

A compter de la date d'émission des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) est chargé d'exercer les BSAE par compensation de créances avec le crédit vendeur, le cas échéant, des OS souscrites, puis de céder au fur et à mesure sur le marché, selon des modalités définies dans la convention de fiducie, les actions nouvelles CYBERGUN résultant de l'exercice des BSAE. L'exercice de ces BSAE ne donne lieu à aucune levée de fonds pour la Société dans la mesure où les BSAE sont exercés uniquement par compensation de créances certaines, liquides et exigibles que le Fiduciaire détient à l'égard de la Société au titre du crédit vendeur et/ou des OS.

Pour chaque exercice de BSAE, le Fiduciaire exercera soit des BSAE1, soit des BSAE2 (en fonction de la catégorie de BSAE permettant d'obtenir le prix d'émission par action le plus bas à la date d'exercice correspondant), selon les conditions de marché à la date d'exercice et les modalités définies dans le cadre de la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, les BSAE sont exercés à un prix représentant 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société, observés sur les jours de Bourse au cours desquels la Fiducie n'a pas vendu d'actions de la Société parmi les quinze (15) derniers jours de Bourse précédant la date d'exercice des BSAE applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CYBERGUN, il peut arriver que le prix d'exercice des BSAE exercés par le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) soit inférieur à la valeur nominale des actions. Conformément à la convention de fiducie, lorsque cette situation se produit, la libération des actions nouvelles résultant de l'exercice des BSAE est effectuée (a) par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles à hauteur du prix d'exercice des BSAE, et (b) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes de la Société à hauteur de la différence entre la valeur nominale de l'action de la Société et le prix d'exercice des BSAE (en conformité avec l'article L.228-7 du Code de Commerce).

Étape 6 – Répartition du produit de cession des actions obtenues sur exercice des BSAE

À la suite de l'exercice des BSAE, le Fiduciaire (agissant pour le compte de la Fiducie) reçoit des actions nouvelles de la Société qu'il cède (par l'intermédiaire d'un broker) sur le marché selon des modalités convenues dans la convention de fiducie. Les produits (nets) de cession sont ensuite distribués aux bénéficiaires selon les modalités prévues à la convention de fiducie.

Au cas particulier de la présente fiducie, : Le Fiduciaire procédera à la distribution du produit net de cession sur le marché des Actions Nouvelles émises sur exercice des BSAE comme suit :

- A chaque fois que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire : le Fiduciaire versera aux adhérents de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant à la différence entre (a) 880 000 EUR (soit le solde du compte bancaire fiduciaire après prise en compte du prix de souscription d'une nouvelle tranche d'OS et d'une réserve de trésorerie de 10 000 EUR conservée par la Fiducie) et, le cas échéant, (b) le montant de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération (correspondant à 22% hors taxes des profits réalisés par la Fiducie dans le cadre de l'équitization du crédit-vendeur et des OS) ;
- A la fin du processus d'équitization : le Fiduciaire versera aux bénéficiaires de la Fiducie (au prorata du nombre d'ORA transférées à la Fiducie) le montant correspondant au solde du compte bancaire fiduciaire après déduction de la commission versée au Fiduciaire au titre de sa mission d'assistance et de coordination de l'opération.

- Étape 7 – Souscription des OS

Au cas particulier de la présente fiducie, jusqu'au 28 juin 2024, le Fiduciaire souscrira à des OS par tranches d'un montant nominal d'1 M€ chacune (soit un prix de souscription de 880 000 €) dès que la Fiducie disposera de 1 770 000 € de trésorerie sur le compte bancaire fiduciaire résultant du produit net de cession des actions CYBERGUN et/ou, le cas échéant, du remboursement des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS.

Il est précisé que le Fiduciaire pourra souscrire un nombre maximum de 6 tranches d'OS pour un montant nominal total de 6 M€ si la somme (i) du montant cumulé du produit net de cession des actions CYBERGUN et (ii) du montant cumulé des remboursements des ORA transférées à la Fiducie, du crédit vendeur et/ou des OS, atteint au moins 10,6 MEUR avant le 28 juin 2024.

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, CYBERGUN, le Fiduciaire et les bénéficiaires de la Fiducie ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitization afin de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention. A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été equitizées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitization pour souscrire à hauteur de 880 K€ net à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1€ chacune.

- Dénouement de la fiducie

A fin décembre 2024, un avenant à la convention de fiducie a été signé venant modifier les termes de la période d'équitization et de remboursement du solde du crédit vendeur et des OS en circulation (remboursement initialement prévu au 30 décembre 2024 et intégralement en numéraire).

Ainsi aux termes de l'avenant signé avec les constituants bénéficiaires de la fiducie, la période d'équitization a pris fin de manière anticipée et les modalités de remboursement des créances de la fiducie envers CYBERGUN ont été modifiées de sorte que chaque constituant bénéficiaire puisse choisir de demander le remboursement de la quote-part de créances qui lui est due :

- en numéraire (en totalité ou partiellement), et/ou
- en nouvelles obligations simples émises par CYBERGUN (en totalité ou partiellement), étant précisé que chaque nouvelle obligation aura une maturité d'un an, une valeur nominale de 0,01 EUR et portera un intérêt fixe de 0,0015 EUR.

Cet avenant ainsi que le choix des modalités de remboursement des bénéficiaires sont sans impact sur la nature de la dette dans les comptes de la Société.

Début 2025 selon les choix définitifs de bénéficiaires, les 5,8 MEUR de dettes financières de CYBERGUN envers la fiducie sont ventilés entre 1 M€ qui devront être remboursées en numéraire et 4,8 MEUR par émission d'obligations simples. Pour rappel au 31 décembre 2024, une provision pour charge financière correspondant aux intérêts sur les obligations a été comptabilisée dans les comptes statutaires de la Société Calibre.

Emission obligataire 2025

Comme évoqué précédemment, la société Calibre a procédé au cours de l'exercice 2025 à une émission obligataire de 4.8 M€ de nominal qui évolue comme suit jusqu'à la clôture 2025 étant précisé que l'échéance de remboursement théorique est fixée au 29 janvier 2026.

Libellé	En M€
Emission obligataire	4,8
Intérêts 2025	0,7
Paielements partiel nominal et intérêts 2025	(0,7)
Solde à la clôture 2025	4,8

Pour rappels les intérêts avaient fait l'objet d'une provision dans le cadre de la clôture 2024 pour un montant de 0.7 M€. Cette charge d'intérêts est donc sans impact sur le résultat 2025.

Opérations sur les valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société

Au cours du mois de décembre 2025, la Société Calibre a procédé à une opération de rachat des BSA 2022 en circulation dans le but de consolider sa structure financière.

En pratique, les porteurs de BSA 2022 en circulation se sont vu proposer, pour chaque exercice de BSA2022 réalisé conformément aux modalités de participation, le rachat par la Société d'un nombre de BSA2022 égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA2022 ainsi exercé.

A l'issue de la période de souscription qui a pris fin le 12 décembre 2025, 9 784 666 BSA2022 soit près de 80% des bons en circulation au lancement de l'opération ont été traités. Cette opération a permis d'accroître la trésorerie de CALIBRE de 0,7 M€, par la création de 18 624 493 390 actions nouvelles, tout en réduisant de significativement la dilution potentielle.

Changement de dénomination de la Société

CYBERGUN se renomme CALIBRE afin de matérialisation sa profonde transformation et de capitaliser sur son expertise unique dans le domaine du tir. Ce changement de nom a été approuvé par l'AGE du 17 juin 2025.

Liquidation judiciaire de la société VERNEY CARRON

Dans le cadre de la procédure collective engagée en février 2025 par le Groupe CYBERGUN concernant sa participation VERNEY CARRON, le Tribunal de Commerce de Saint Etienne, a validé en juin 2025 une offre de reprise portée par le Groupe RIVOLIER à travers un plan de cession et une mise en liquidation judiciaire de la Société VERNEY CARRON.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble de l'exposition de la société sur VERNEY CARRON est dépréciée à 100%

Liquidation judiciaire de la société MICROTRADE

Au cours de l'exercice 2025, la Société Calibre actionnaire à 100% de la société MICROTRADE a demandé la mise en liquidation judiciaire de sa filiale en difficulté.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble de l'exposition de la société sur MICROTRADE est dépréciée à 100%

Suivi du plan de cession de l'activité civile à EVIKE

Dans la continuité du plan de cession de l'activité civile B2B initié en 2024, l'exercice 2025 a été marqué par :

- L'encaissement de 2,2 M€ dans le cadre de la cession du stock intervenue (et reconnue dans les comptes de l'exercice 2024) ;
- Le transfert de la licence FN HERSTAL ayant permis la reconnaissance d'un produit de cession de 1,5 M€ dans les comptes 2025 partiellement encaissé à hauteur de à 0,9 M€ à la clôture.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois et l'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 25 163 168 euros. Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 056 915,97 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 juillet 2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Risque de continuité d'exploitation :

Dans le cadre de son exercice 2026, la Société anticipe un besoin de financement estimé à 1,8 M€ afin de couvrir ses coûts de fonctionnement et l'apurement des passifs d'exploitation et financiers suite à la cession de son activité civile B2B au partenaire EVIKE Inc. Ce besoin est aujourd'hui couvert à travers d'une part les encaissements d'EVIKE pour environ 2 M€ sur 2026 et d'autre part à travers divers encaissements sur des actifs financiers et / ou d'exploitation de type créances de comptes courants, remboursement de créances sociales et refacturations liées à l'activité de holding animatrice du Groupe. La société considère ainsi – sur la base des éléments dont elle dispose – que le risque de continuité d'exploitation est maîtrisé.

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels :

Lors du premier exercice d'application, la Société présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Dans le cas où des reclassements sont opérés, le bilan et le compte de résultat arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément dans l'annexe.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans l'annexe.

Changement de méthode comptable :

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation relatifs aux transactions et aux contrats suivants :

- Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)
- Remboursements de charges de personnel ;
- Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ;
- Pénalités sur marchés ;
- Pénalités, amendes fiscales et pénales ;
- Valeurs comptables des immobilisations financières cédées ;
- Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices ;
- Indemnités d'assurance ;
- Produits des cessions d'immobilisations financières.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 ont un impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025. L'impact sur le résultat d'exploitation est estimé à 1 365 651 euros venant en moins du résultat exceptionnel et se décompose comme suit :

Reclassement des sorties d'immobilisations corporelle et incorporelles :

Ces opérations-ci sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation, et non plus en résultat exceptionnel, via le compte 657 pour 107 K€ et le compte 757 pour 1 532 K€

Reclassement des charges et produits exceptionnelles autres que correction d'erreur (amendes – charges et produits sur exercices antérieurs – charges et produits non courants) :

Ces opérations sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation, et non plus en résultat exceptionnel, via le compte 654 et 658 pour 678 K€ et le compte 758 pour 619 K€

Note annexe spécifique « Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers » :

Cette note regroupe les principales évolutions apportées par le règlement ANC n° 2022-06, ainsi que les incidences de ce changement de méthode comptable induit par sa première application.

Modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer au nouveau modèle

Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	Publiés	Reclassés	Publiés
Charges exceptionnelles		(11 389 442)	
Dotat° provisions exceptionnelles			(8 420 237)
Dotat° provisions exceptionnelles des immobilisations			
Pénalités, amendes			(21)
Autres charges exceptionnelles			(2 969 184)
Produits exceptionnels	1 723 230	3 492 057	
Autres produits exceptionnels			166 057
Reprise provisions exceptionnelles			3 326 000
Produits de cession d'éléments d'actifs			
TOTAL	1 723 230	(7 897 385)	(7 897 385)

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges :

Néant

Reclassement des postes du bilan :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	Publiés	Reclassés	Publiés
Autres Créances	8 136 922	8 163 985	7 506 291
Charges Constatées d'Avance			657 694
Autres dettes	4 341 887	1 319 958	657 644
Produits Constatés d'Avance			662 314
TOTAL	12 524 831	9 483 943	9 483 943

1. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour un minimum de 10 ans. Ils sont ensuite renouvelés pour une nouvelle durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire. Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés. Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

Au cours de l'exercice 2021, la société a procédé à des activations de frais de R&D dans le cadre de ses marchés militaires. Ces frais de R&D activés sont ensuite amortis sur une durée de 10 ans. Selon le PCG, la société a respecté l'ensemble des critères cumulés suivants (art. 212-3.1) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- L'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au 31/12/2024, le montant brut des frais de R&D activés s'élève à 4 763 K€ dépréciés à 100%. A fin décembre 2025, les frais de R&D ont été sortis de l'actif.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

3. Amortissement des immobilisations

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire / Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

4. Immobilisations financières Titres de participation

Les titres de participation correspondent aux titres des sociétés contrôlées par la société Calibre SCA (Ex CYBERGUN SCA).

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Afin de déterminer la valeur d'utilité d'un actif, il est généralement utilisé des propositions de valorisation externes (lettre d'intention initiée dans le cadre d'opération de rapprochement par exemple) et à défaut la valeur d'utilité peut être déterminée sur la base de différentes méthodes dont notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour mémoire, les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

5. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent (i) aux créances et intérêts rattachés sur les participations directes et indirectes de la société, et (ii) aux dépôts et cautions versées.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée. Le risque de non-recouvrement des prêts aux sociétés du groupe est estimé à chaque arrêté en fonction, en autres, de la situation des capitaux propres et éventuellement provisionné.

Le risque de non-recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

6. Stocks

Suite l'arrêt de ses activités commerciales, la société ne fait pas état de stocks à son bilan.

7. Créances et dettes d'exploitation

Dispositions générales

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque : (i) la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable, (ii) ou lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence.

Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale. Les dettes fournisseurs et sur autres créditeurs (dettes fiscales et sociales) sont évaluées à leur valeur nominale.

Traitement des positions intra groupe du périmètre ARKANIA

A la clôture de l'exercice, la société fait état de positions inter-compagnies significatives avec les entités du périmètre Arkania. Ces positions impactent les créances d'exploitation (client et comptes courants) comme les dettes d'exploitations. Dans le contexte de réorganisation du Groupe, ces opérations n'ont pas à ce stade fait l'objet de compensation ce qui a pour conséquence de gonfler les différents postes du bilan évoqués précédemment.

Aussi, la Société précise qu'à la date de clôture, l'exposition nette de la Société sur les entités du périmètre Arkania (Arkania Ingénierie - Arkania Industrie - Arkania Group) se traduit par une dette de 3 M€.

Des opérations de compensation des positions et un plan d'apurement de la dette sont actuellement à l'étude entre les sociétés concernées.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement », « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les disponibilités ne sont retenues dans la trésorerie qu'après déduction des intérêts à recevoir inclus sous cette rubrique.

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué :

- Du prix d'achat,
- Des coûts directement attribuables,
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

9. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

Toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de clôture des comptes de l'exercice, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Le cours de conversion du dollar utilisé au 31 décembre 2025 est de 1.1750 contre 1. 0389 au 31 décembre 2024.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats d c couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

10. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement où certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs).

11. Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les comptes annuels de la Société. Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que la Société devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES		
Échéance comptable	31/12/2025	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite:	65	62,75
Proportion de départs volontaires	100%	100%
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016	
Taux d'actualisation à l'ouverture:	3,27%	
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI	3,495%	
Taux de charges sociales:	49,61%	37,92%
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans	30%	
Augmentation annuelle des salaires:	2,50%	2,50%
Turn-over annuel moyen:		
	Moins de 61 ans	4,2%
	61 ans et plus	0,0%

12. Dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières. Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

13. Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

Nature de transaction	Fait générateur de chiffre d'affaires
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transport sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1. Actif immobilisé

1.1. Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 994 958		(6 057 104)	3 937 854
Immobilisations corporelles	3 237 587	12 775	(2 326 581)	923 780
Immobilisations financières	14 530 347	390 000	(668 747)	14 251 600
TOTAL	27 762 892	402 775	(9 052 432)	19 113 234

L'exercice 2025 a été marqué par des opérations de sortie d'immobilisations (Frais de R&D notamment) suite à l'arrêt de l'activité Airsoft sur la société. Les immobilisations sorties étaient généralement intégralement amorties.

En valeur nette, le total de l'actif immobilisé passe de 4 778 K€ à 4 977 K€ soit une hausse de 199 K€ concentrée sur le poste immobilisations financières.

1.2. - Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 804 428	38 555	(6 057 077)	1 785 906
Immobilisations corporelles	2 823 289	115 375	(2 327 824)	610 841
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	12 357 261	20 491	(638 547)	11 739 211
TOTAL	22 984 978	174 421	(9 023 448)	14 135 958

2. Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 504 902		5 504 902
Créances clients et comptes rattachés	20 527 215	20 527 215	
Personnel	73 324	73 324	
Etat, impôts sur les bénéfices	8 765	8 765	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 851 681	1 851 681	
Autres	36 655 266	36 655 266	
Capital souscrit et appelé, non versé	12 666		
Charges constatées d'avance	57 473	57 473	
TOTAL	64 691 292	59 173 724	5 504 902

Les autres créances correspondent exclusivement à des créances de compte courant intra groupe.

3. Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	123 921		123 921	
Comptes de tiers	43 786 775	682 033	4 288 538	40 180 270
Comptes financiers				
TOTAL	43 910 696	682 033	4 412 459	40 180 270

Au 31 décembre 2025, les dépréciations sur compte de tiers se décompensent entre 9 428 K€ de dépréciations du poste clients et 30 752 K€ de dépréciation des comptes courants intra-groupe.

4. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	2025
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	8 774 072
Autres créances	
Disponibilités	10 916
TOTAL	8 784 988

5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

6. Capital social

Libellé	Capital social	Prime d'Emission	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	TOTAL
Ouverture	7 219 444	21 469 104	8 386 297	(13 530 502)	(28 234 488)	(4 690 145)
Exercice de BSA	23 583 453	(20 907 486)	-	-	-	2 675 967
PAGA	2 608 764	-	(2 608 764)	-	-	-
Affectation résultat N-1	-	-	-	(28 234 490)	28 234 488	(2)
Résultat de la période					1 056 916	1 056 916
Clôture	33 411 661	561 618	5 777 532	(41 764 992)	1 056 916	(957 265)

Les capitaux propres de la société ont augmenté de 3 733 K€ sur l'exercice 2025. Cette augmentation est à mettre en relation avec :

- (i) Des exercices de BSA (essentiellement BSA 2022) ayant permis de renforcer les fonds propres à hauteur de 2 676 K€
- (ii) Le résultat de période bénéficiaire à hauteur de 1 056 K€.

A noter également une augmentation de capital social par incorporation de réserve pour 2 609 K€, sans impact sur les capitaux propres intervenue fin 2025 dans le cadre du dénouement d'un plan d'attribution gratuite d'actions initié en 2024.

7. Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions Intérêts OS 2025	717 882	-	(717 882)	-
Provision Intérêts 2026 OS 2029	-	364 370	-	364 370
Provision perte de change	185 102	551 709	-	736 811
Provision IDR	27 244	-	(18 786)	8 458
Autrs provisions	-	10 564	-	10 564
TOTAL	930 228	926 643	(736 668)	1 120 203

8. Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	4 834 734	4 834 734		
Fournisseurs	11 953 151	11 953 151		
Avances et acomptes reçus	4 708 503	4 708 503		
Dettes fiscales & sociales	1 297 047	1 297 047		
Autres dettes	1 104 711	1 104 711		
Produits constatés d'avance	4 116	4 116		
TOTAL	23 902 262	23 902 262	-	-

Les autres dettes correspondent presque exclusivement à des dettes de compte courant envers les sociétés HBR INVESTMENT GROUP et Dolomède.

9. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	-
Emp. & dettes financières div.	-
Fournisseurs	203 863
Dettes fiscales & sociales	330 855
Autres dettes	3 129 104
TOTAL	3 663 822

10. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

11. Ventilation du chiffre d'affaires :

Libellé	2025	2024
Vente de marchandises Export	(1 974 558)	11 832 786
Vente de marchandises France	3 264 433	1 865 956
Vente de marchandises UE	39	2 578 405
Redevances sous licences	78 845	126 252
Prestations de services Export	-	-
Prestations de services France	-	4 704
Prestations de services UE	-	-
Autres activités annexes Export	24 816	(36 287)
Autres activités annexes France	170 498	1 328 123
Autres activités annexes UE	-	41 992
TOTAL	1 564 073	17 741 931

12. Autres achats et charges externes

Libellé	2025	2024
Achats consommables	13 684	32 549
Sous-traitance	589 398	2 134 274
Location de matériel	11 615	23 127
Location et charges immobilières	107 682	257 436
Entretien du matériel	79 274	111 803
Assurances	79 702	113 953
Frais d'étude et de recherche	3 141	7 887
Personnel extérieur à l'entreprise	20 607	104 992
Commissions versées	-	87 500
Honoraires	594 825	857 264
Frais de publicité	22 881	211 584
Frais de transport et de déplacement	30 461	323 905
Frais de télécommunication	7 477	16 479
Services bancaires et divers	11 004	32 983
TOTAL	1 571 751	4 315 735

13. Autres charges d'exploitation

Libellé	2025	2024
Redevances (licences / Marques)	212 011	260 478
Charges s/ exercices antérieurs	675 135	-
Pertes de changes	-	35 648
Charges diverses de gestion courantes	2 384	88 886
Total	889 530	385 012

14. Résultat financier

Libellé	2025	2024
Produits des intérêts des prêts et assimilés	276 634	555 097
Produits des participations	253 239	-
Reprises de provisions financières	1 356 429	1 213 657
Gains de change	72 002	24 457
Charges des intérêts des prêts et assimilés	(2 369 944)	(2 935 435)
Dotations de provisions financières	(936 576)	(5 097 719)
Pertes de change	(28 747)	(10 746)
Total	(1 376 963)	(6 250 689)

15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la période correspond exclusivement à une correction d'erreur sur les dépréciations clients qui se traduit par une reprise exceptionnelle de 1 723 K€.

AUTRES INFORMATIONS

16. Effectif fin de période

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	-

17. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

18. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 8 K€ au 31 décembre 2025. Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses

19. Plan de stock-options

Néant

20. Engagements donnés

Néant

21. Résultat par action

Le « résultat de base par action » est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (prorata temporis).

Le « résultat dilué par action » est obtenu en divisant le résultat net dilué part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (prorata temporis). Les instruments dilutifs comprennent notamment les obligations convertibles.

Conformément au règlement CRC 2020-01, lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce résultat de base par action, tous les instruments étant alors considérés comme anti dilutifs.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat par action	0,000032	(0,003910)
Résultat dilué par action	0,000032	(0,003910)

22. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025
Comptes sociaux

CALIBRE

Produits à recevoir :

Produits à recevoir	2025
Clients et comptes rattachés	
Clients factures a etablr	1 898 931
Fae groupe arkania	1 037 737
Fae groupe dolomede	4 706 847
Fae groupe verney carron	1 130 557
Disponibilités	
Interets courus a recevoir groupe	10 916
TOTAL	8 784 988

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2025
Charges constatees d'avance	57 473
TOTAL	57 473

Charges à payer

Charges à payer	2025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Factures non parvenues	203 863
Dettes fiscales et sociales	
Dettes provisio. pour conges payes	8 853
Prov paga du 18.12.2024	313 052
Org. soc. charg. a pay. & prod.	335
Charges sociales sur conges payes	4 243
Formation continue	123
Prov. Acms	1 630
Prov tvts	2 619
Autres dettes	
Charges a payer	57 775
Redevances tanfoglio	22 500
Redevances kalashnikov	40 074
Redevances fn herstal	1 252
Rabais remises rist. a accorder	3 007 504
TOTAL	3 663 823

Produits constatés d'avance :

Produits constatés d'avance	2025
Produits constates d'avance	4 116
TOTAL	4 116

23. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Eléments concernant les entreprises liées	2025
Actif immobilisé	
Participations	8 746 507
Créances rattachées à des participations	5 099 902
Autres immobilisations financières	360 000
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachées	16 650 586
Autres créances	36 655 226
Dettes	
Dettes obligataires	(4 834 694)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(9 858 041)
Autres dettes	(956 191)
Compte de résultat	
Produits des participations	253 239
Autres produits financiers	276 634
Charges financières	(750 877)
---	---

Les autres immobilisations financières correspondent à une souscription d'obligations auprès de la société ALTEX

Les dettes obligataires correspondent à la QP de dette obligataire revenant à WGTO et HBR INVESTMENT Group pour respectivement 1 010 K€ et 3 374 K€

Les entreprises liées et participations sont les sociétés faisant état de transaction avec la Société et qui appartiennent au Groupe à travers Calibre SCA en tant qu'entité consolidante, ou qui partagent avec le Groupe des dirigeants communs ou avec une relative proximité.

Il s'agit des sociétés, SOFTAIR USA, TECH GROUP HK, CYBERGUN ITALIE, SPARTAN DK, MICROTRADE, CYBERGUN HK, , DOLOMEDE, CYBERGUN JAPAN, ARKANIA, SCI NOTRE USINE, ARKANIA INGENIERIE, ARKANIA INDUSTRIE, ARKANIA USA, ARKANIA GROUP, DE POMMERAY, VERNEY CARRON, VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT. ALTEX CONSEIL & EXPERTISE, CNB VILLANOVA, PROWER, HBR INVESTMENT GROUP, MYB PREMIUM, HBR BOAT SERVICE, DIONAE BOATING, CYBERGUN DEVELOPPEMENT.

24. Tableau des filiales et des participations

Filiales et participations	Date dernier ex.clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier ex.clos	Résultat du dernier ex.clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements globaux concernant les filiales & participations											
Filiales plus de 50% du capital détenu)											
Cybergun Italie	31/12/2025	10 000	15 141	100%	2 754 196	-			-	(34 075)	
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS Danemark) (1 EUR = 7,4689 DKK au 31/12/2025)	31/12/2025	16 736	192 626	100%	83 900	-			-	(47 003)	
DOLOMEDE	31/12/2025	834 140	(5 167 728)	100%	826 526	-			2 274 080	(1 382 189)	
SCI NOTRE USINE	31/12/2025	10 000	-	50%	5 000	5 000			-	(30 465)	253 239
ARKANIA GROUP	31/12/2025	143 290	2 881 743	75,5%	2 070 737	2 070 737			2 183 041	482 204	
VERNEY CARRON DEVELOPPEMENT	31/12/2025	8 677	(249 508)	65,1%	2 701 009	-			85 714	21 758	
Participations (10 à 50% du capital détenu)											
CYBERGUN JAPAN (1 EUR = 171,94 JPY au 31/12/2024)	31/12/2024	52 344	(11 664)	33%	31 462	31 462			6 683	(4 206)	
Société en liquidation judiciaire depuis 2025											
Microtrade (Luxembourg)	31/12/2024	25 000	(17 285 955)	100%	273 678	-			-	(1 377 106)	

EVENEMENTS POST CLOTURE

Dénouement de la souche obligataire 2025

Fin janvier 2026, la Société a procédé à un remboursement partiel de la souche obligataire émise en 2025. Après prise en compte des paiements intervenus en 2026, le solde de la souche obligataire s'élève à 4 M€.

Libellé	En M€
Emission obligataire	4,8
Intérêts 2025	0,7
Paielements partiels nominal et intérêts 2025	(0,7)
Paielements partiels nominal et intérêts 2026	(0,8)
Solde à fin janvier 2026	4,0

Ces 4 M€ de solde se décompose entre 1 M€ dus à la société WGTO et 3 M€ dus à l'actionnaire HBR Investment Group. Afin de soulager la trésorerie du Groupe et dans l'attente de la perception du solde du produit de cession des activités civiles, l'actionnaire HBR Investment Group a accepté fin janvier 2026 de repousser le remboursement du solde de son obligation souscrite début 2025 en compensation du remboursement de sa quote-part de crédit vendeur dans la fiducie liée au programme d'équitization des ORA BSA 2022. La société HBR Investment Group a ainsi souscrit par compensation de créance à une nouvelle obligation simple pour un montant nominal de 3 M€ avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 12 %. Compte tenu de ce qui précède, une provision pour intérêts à hauteur de 364 K€ au titre des intérêts 2026 a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2025. Concernant la dette envers WGTO, des opérations de négociation concernant un étalement de la dette sont actuellement à l'étude, WGTO ayant accepté de surseoir à l'exigibilité de sa dette le temps des négociations.

Suivi du plan de cession de l'activité civile à EVIKE

Dans la continuité du plan de cession de l'activité civile B2B initié en 2024, l'exercice 2026 à la date de publication de ce rapport est marqué par :

- L'encaissement du solde du prix de cession d'une licence soit 0,6 M€ transférée en 2025 ;
- Le transfert d'autres licences ce qui devrait générer dans les comptes de l'exercice un produit estimé à 2,4 M€.

CALIBRE

INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE
RAPPORT DE LA GERANCE
SUR LES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2025

Le groupe CALIBRE (Ex Cybergun), acteur mondial du tir de loisir, présente les comptes annuels et consolidés de son exercice 2024 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025).

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par la Gérance le 31 juillet 2025.

Au 31 décembre 2025, la société Calibre (Ex Cybergun) était une société en commandite par actions dont le siège social est situé en France, 40 boulevard Henri Sellier, SURESNES (92150).

Depuis le 29 janvier 2014, les actions de la Société sont cotées sur Euronext Growth Paris (ex. Alternext) sous le code ISIN FR0014004QR6 et le code mnémonique ALIBR.

1 ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)

1.1 Résultats sociaux

Dans le cadre de son exercice 2025, la société CYBERGUN SCA a généré un chiffre d'affaires de 1.6 M€ contre 17,7 M€ au titre de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires est à mettre en relation avec la fin des activités commerciales de la structure suite à la cession d'actif intervenue fin 2024 avec le partenaire EVIKE Inc qui a repris l'activité airsoft civil B2B. Compte tenu du transfert d'une licence, des opérations dites de « run off » (restructuration de la masse salariale et de la structure de coût opérationnelle) sur l'activité en question le résultat d'exploitation ressort positif à hauteur de 711 K€ sur la période.

Le résultat financier s'élève à (1.4) M€ contre (6,3) M€ pour l'exercice précédent et se décompose principalement entre :

- (1.4) M€ de charges financières au titre de l'annulation des BSA 2022 rachetés dans le cadre d l'opération menée en décembre 2025 ;
- 1 M€ de produit financier « intra groupe » à ventiler entre (i) 0.5 M€ de produits financiers sur participations et intérêts de compte courant et (ii) 0.5 M€ de reprise sur provision pour dépréciation de compte courant intra groupe ;
- (0.6) M€ de charges financières sur endettement dont (i) (0.2) M€ d'amortissement de la prime d'émission des OS 2025, sans impact cash et (ii) (0.4) M€ de provision pour intérêts sur l'émission obligataire 2026 mentionnée en événements post clôture ;
- (0.6) M€ de charges financières correspondant à l'ajustement de la provision pour perte de change à la clôture
- 0.1 M€ d'autres produits et charges financiers.

Le résultat courant avant impôt s'est établi à 0,7 M€, contre (20,4) M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 1.7 M€ en raison de correction sur les provisions pour dépréciations de comptes clients notamment intra-groupe qui génère un produit exceptionnel de 1.7 M€.

Le capital social de la société au 31 décembre 2025 est de 33 411 K€, composé de 33 411 660 678 actions chacune entièrement libérée

1.2 Dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal (art. 39-4 CGI)

Dans le cadre de son exercice 2025, la société ne fait pas état de dépenses somptuaires relevant de l'article 39-4 du CGI.

1.3 Activité en matière de recherche et développement

Aucune activation de frais de R&D n'a été constatée au cours de l'exercice 2025.

1.4 Prise de participation intervenues au cours de l'exercice

NEANT

1.5 Participation des salariés au capital

L'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2025 est de 7.83% dans le cadre d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Action initiée en 2025 et qui s'est dénoué le 18 décembre 2025 avec la livraison des actions aux bénéficiaires. Il est précisé que cette livraison est assortie d'une période de détention d'un an rendant les actions incessibles jusqu'à 18 décembre 2026.

La proportion du capital social que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce et qui font l'objet d'une gestion collective s'élève au 31 décembre 2025 est de :

NEANT

1.6 Participation des salariés au résultat

Il n'a pas été mis en place de gestion d'une participation en gestion collective au sens de l'article L225-180 du code de commerce. Dans ce cadre réglementaire, la proportion de capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au 31 décembre 2025 est de :

NEANT

1.7 Information sur les délais de paiement fournisseurs et encaissements clients

Conformément à la loi du 04 août 2008 instituant l'article L. 441-6-1 du Code du commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture de l'exercice 2025 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance (les montants ci-après sont exprimés en K€) :

Informations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées					53	53
Montant total des factures concernées (TTC)					4 817	4 817
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)					-274%	-274%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (*)					35	
Montant total des factures exclues (TTC)					1 756	

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	18	24	18	5	75	122
Montant total des factures concernées (TTC)	167	25	29	3	1 661	1 719
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	7%	1%	1%	0%	67%	69%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues (*)					31	
Montant total des factures exclues (TTC)					9 858	

1.8 Proposition d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 057 K€, au compte « Report à nouveau », ce qui porterait le compte « Report à nouveau » à (40 708) K€.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

1.9 Tableau des cinq derniers exercices

En annexe au présent rapport.

1.10 Informations sur l'actionnariat de la société

Afin d'assurer le succès de cette opération et de projeter le Groupe dans un nouveau cycle, HBR Investment Group, actionnaire de référence de CALIBRE depuis 2015, a décidé d'organiser son désengagement progressif. L'objectif est de permettre le renforcement d'un nouvel actionnariat de référence solide et stable tout en assurant à la Société les conditions financières de son développement. Au 31 décembre 2025, le pourcentage de détention d'HBR INVESTMENT GROUP dans CALIBRE est estimé à 0.029% du capital.

1.11 Détenteurs du capital (franchissement de seuil)

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code de commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

1.11.1 Actions auto détenues

En date du 31 décembre 2025, le groupe ne détient aucune action propre.

1.11.2 Franchissement de seuils

Au cours de l'exercice 2025, la société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

Date	Libellé
25/11/2025	Déclaration franchissement seuils à la hausse 5% 10% 20%
18/12/2025	Déclaration franchissement seuils à la baisse 20%

1.11.3 Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

La gérance constate que, du fait des pertes constatées sur l'exercice, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Ce point fera l'objet d'une résolution lors de l'assemblée générale.

2 ACTIVITES – RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)

Le management rappelle que les sociétés filiales ou participations de la société Calibre (Ex Cybergun) SCA sont consolidées dans les comptes du Groupe selon les méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.1 Périmètre de consolidation

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage d'intérêt
Cybergun SCA	Mère	100,00%
Cybergun Italie	I.G	100,00%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,00%
Dolomede AD1	I.G	100,00%
SCI Notre usine	I.G	75,50%
Arkania group (Ex Valantur)	I.G	50,01%
Arkania ingenerie (Ex Huard)	I.G	50,01%
Arkania Industrie (Ex Smop)	I.G	50,01%
Verney Carron Développement	I.G	65,00%

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de consolidation a été impacté par les opérations suivantes :

- Déconsolidation de VERNEY CARRON suite à sa mise en liquidation judiciaire ;
- Déconsolidation de la Société MICROTRADE et de ses filiales asiatiques suite à sa mise en liquidation judiciaire
- Déconsolidation de la Société Arkania USA en l'absence de comptes disponibles, d'activité opérationnelle en 2025 et de la non-significativité de cette société dans la contribution aux états financiers du Groupe.

Les impacts de ces opérations de déconsolidation sont présentés dans la note 5.6 résultat financier.

2.2 Taux de conversion retenus dans les états financiers

Euro contre devise	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
Taux de clôture		
USD	1,1750	1,0389
DKK	7,4889	7,4578
Taux moyen sur la période		
USD	1,1299	1,0479
DKK	7,4633	7,4589

2.3 Comptes consolidés

2.3.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024	Var
Ecarts d'acquisition	3.2	1 226	1 226	0
Immobilisations incorporelles	3.1	2 441	3 177	(736)
Immobilisations corporelles	3.3	1 532	2 090	(558)
Immobilisations financières	3.4	840	2 288	(1 448)
Total Actif immobilisé		6 039	8 781	(2 742)
Stocks et en-cours	3.5	10 709	7 592	3 117
Clients et comptes rattachés	3.6	8 254	7 568	686
Autres créances et comptes de régularisation	3.7	6 932	9 208	(2 276)
Valeurs mobilières de placement		-	1 006	(1 006)
Disponibilités		1 212	1 253	(41)
Total Actif circulant		27 107	26 627	480
Total de l'actif		33 147	35 409	(2 262)

En milliers d'euros		31/12/2025	31/12/2024	Var
Capital social	4.1	33 412	7 219	26 193
Primes	4.1	562	21 469	(20 907)
Réserves consolidées	4.1	(39 134)	(12 190)	(26 944)
Ecart de conversion	4.1	809	1 928	(1 119)
Résultat net part du groupe	4.1	1 751	(25 802)	27 553
Total Capitaux propres - part du groupe		(2 600)	(7 376)	4 776
Total Intérêts minoritaires	4.1	1 372	3 556	(2 184)
Total - Capitaux propres		(1 228)	(3 820)	2 592
Pensions et retraites	4.2	530	954	(424)
Autres provisions pour risques	4.2	1 127	3 135	(2 008)
Autres provisions pour charges	4.2	29	29	0
Provisions		1 687	4 118	(2 431)
Emprunts et dettes financières	4.3	6 015	9 006	(2 991)
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	7 331	6 350	981
Autres dettes et comptes de régularisation	4.5	19 342	19 755	(413)
Total des dettes		32 688	35 111	(2 423)
Total du passif		33 147	35 409	(2 262)

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

2.3.2 Compte de résultat

En milliers d'euros		FY 2025	FY 2024	Var
Chiffre d'affaires	5.1	20 157	44 341	(24 184)
Autres produits d'exploitation	5.4	2 246	(1 096)	3 342
Achats consommés	5.1	(6 823)	(27 116)	20 293
Services extérieures	5.2	(5 899)	(7 700)	1 801
Charges de personnel	5.3	(8 743)	(14 938)	6 195
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	5.4	(108)		(108)
Autres charges d'exploitation	5.4	(1 182)	(583)	(599)
Impôts et taxes		(313)	(470)	157
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.5	(389)	(1 463)	1 074
<i>Compte de liaison exploitation</i>		0	-	0
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 054)	(9 024)	7 970
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	(2 858)	2 858
Résultat d'exploitation		(1 054)	(11 882)	10 828
Produits financiers	5.6	7 359	1 257	6 102
Charges financières	5.6	(4 218)	(3 722)	
Résultat financier		3 141	(2 465)	5 606
Résultat courant des entreprises intégrées		2 087	(14 347)	16 434
Produits exceptionnels	5.7	138	3 521	(3 383)
Charges exceptionnelles	5.7	(383)	(13 712)	13 329
Résultat exceptionnel		(245)	(10 191)	9 946
Résultat avant impôt		1 843	(24 537)	26 380
Impôts sur les résultats		(23)	(178)	155
Résultat net des entreprises intégrées		1 819	(24 714)	26 533
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 819	(24 714)	26 533
<i>Résultat net part du groupe</i>		<i>1 751</i>	<i>(25 802)</i>	<i>27 553</i>
<i>Résultat net revenant aux intérêts minoritaires</i>		<i>69</i>	<i>1 086</i>	<i>(1 017)</i>

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

2.3.3 Dettes financières

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Conversion	Autres mouvements (*)	Clôture
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 831		(1 436)			395
Autres emprunts obligataires - OS Fiducie	1 749		(1 749)			-
Autres emprunts et dettes assimilés - Crédit Vendeur Fiducie	4 066		(4 066)			-
Autres emprunts obligataires - OS 2025 + intérêts	-	5 504	(669)			4 835
Concours bancaires	169	1	(146)		(3)	22
Total dettes financières	7 816	5 505	(8 067)	-	(3)	5 252
Dettes financières crédit-bail	1 189	18	(444)			763
Total dette financière crédit bail	1 189	18	(444)	-	-	763
Total provision pour risques et charges	9 006	5 523	(8 511)	-	(3)	6 015

(*) Dont variations liées aux changements de périmètre

Les dettes à caractère financier au 31 décembre 2025 s'élèvent à 6 015 K€ et correspondent à :

- 395 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont la baisse sur la période est à mettre en relation avec les échéanciers de remboursement ;
- 4 835 K€ de solde sur l'obligation 2025 émise en janvier 2025 et dont l'échéance est prévue pour janvier 2026
- 763 K€ de dettes de crédit-bail correspondant aux contrats de financement du parc industriel de la division militaire du Groupe
- 22 K€ de concours bancaires

2.3.4 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat Net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres parts minoritaires	Capitaux propres
01/01/2025	7 219	21 469	(12 190)	1 928	(25 802)	(7 376)	3 556	(3 820)
Affectation du résultat N-1			(25 802)		25 802	-		-
Augmentation de capital	26 192	(20 907)	(2 609)			2 676		2 676
Impact des variations de périmètre			1 312	(1 312)		-	(2 190)	(2 190)
Ecart de conversion			155	193		348		348
Autres							6	6
Résultat de l'exercice					1 751	1 751		1 751
31/12/2025	33 412	562	(39 134)	809	1 751	(2 600)	1 372	(1 228)

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2024 sont négatifs à hauteur de 1.2 M€ soit une amélioration de 2.6 M€ à principalement mettre en relation avec :

- Le résultat net de la période 1.8 M
- 2,7 M€ d'augmentation de renforcement des fonds propres du Groupe en lien avec des exercices de valeurs mobilières donnant accès au capital

2.3.5 Commentaires sur les résultats consolidés du Groupe

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2025 s'élève à 20.2 M€ (vs 44.3 M€ en N-1). Cette baisse du chiffre d'affaires est à mettre en relation avec la fin des activités commerciales de la structure suite à la cession d'actif intervenue fin 2024 avec le partenaire EVIKE Inc qui a repris l'activité airsoft civil B2B. En 2025, le chiffre d'affaires du Groupe est ainsi principalement porté par le pôle Arkania dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est estimée à 19.6 M€.

Le résultat d'exploitation de la période ressort à (1.1) M€ contre (11.9) M€ au titre de l'exercice N-1. Ce résultat d'exploitation est à ventiler entre :

- (1.9) M€ au titre de l'activité civile qui affiche une perte opérationnelle en raison d'un déséquilibre entre la structure de coûts dont la restructuration initiée fin 2024 s'est poursuivie en 2025 (et qui devrait s'achever courant 2026) et les produits de l'exploitation notamment sur l'activité civile B2B qui se sont arrêtés début 2025. Les efforts de restructuration ainsi que la montée en puissance de l'activité B2C ont tout de même permis de réduire la perte opérationnelle d'environ 4.5 M€ par rapport à l'exercice N-1 ;
- 1.6 M€ au titre de l'activité militaire du périmètre ARKANIA, qui enchaîne un deuxième exercice consécutif avec une rentabilité opérationnelle consolidée supérieure à 1.5 M€ ;
- (0.7) M€ au titre de la perte opérationnelle réalisée par le périmètre VERNEY CARRON sur l'exercice 2025 avant sa mise en liquidation judiciaire et sa sortie de périmètre de consolidation.

Le résultat financier de l'exercice 2025 est positif à hauteur de 3.1 M€ et se compose essentiellement des éléments suivants :

- Un produit financier de 4.9 M€ en lien avec les opérations de sortie du périmètre de consolidation des sociétés VERNEY CARRON, MICROTRADE, CYBERGUN HK, TECH GROUP HK et ARKANIA USA ;
- (1.6) M€ de charges financières correspondant à au rachat et l'annulation des BSA 2022 dans le cadre de l'opération conduite en décembre 2025;
- 0.4 M€ de gain de change net sur l'exercice ;
- (1) M€ de charge financière correspondant à la dotation nette pour provision de perte de change ;
- (0.4) M€ de charge financière correspondant à la provision des intérêts 2026 de la nouvelle OS émise post clôture
- (0.2) M€ de charge d'intérêts sur les prêts des entités du périmètre ARKANIA

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 est négatif à hauteur de 0.2 M€ et correspond essentiellement à l'impact de charges sur exercice antérieurs concernant principalement la participation Dolomède pour un montant d'environ 0.3 M€.

Le résultat consolidé de l'exercice ressort bénéficiaire à hauteur de 1.8 M€ avec un résultat net Part du Groupe de 1 751 K€ après retraitement de la quote part des minoritaires pour 69 K€.

Bilan :

L'actif immobilisé du Groupe s'élève à 6 M€ soit une baisse de 2,7 M€ à principalement mettre en relation avec les effets des mouvements de périmètre sur la période.

Le BFR du Groupe s'améliore de 1,9 M€ pour atteindre (0,8) M€ contre 1,7 M€ en 2024. Cette évolution est principalement à mettre en relation avec une hausse de 3,1 M€ des stocks (concentrée sur Dolomède essentiellement) ; une hausse de 0,7 M€ de l'en cours clients ; compensée par une baisse de 2,3 M€ des autres créances d'exploitations (impact variation de périmètre essentiellement). L'impact de la variation des dettes fournisseurs et autres dettes est limité à 0,6 M€.

Les capitaux propres du Groupe sont négatifs à hauteur de 1,2 M€ en raison (i) des diverses augmentations de capital sur la période et (ii) de l'impact du résultat de la période.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,7 M€ soit une baisse de 2,4 M€ une nouvelle fois essentiellement liée à la sortie du périmètre de consolidation des entités VERNEY CARRON et MICROTRADE.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 6 M€ (Cf note 2.3.3).

3 DIVERS

3.1 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société :

3.1.1 Les conséquences sociales

Suite aux événements des exercices 2024 et 2025, la direction du groupe a été confrontée à la nécessité incontournable de réduire ses effectifs et à procéder à des opérations de rationalisation de son effectif. Non seulement les mises en œuvre des fins de contrat de travail ont été opérées dans le plus strict respect des législations en vigueur, mais bien au-delà, chaque situation a fait l'objet d'un examen personnalisé, de recherche de reclassements, voire d'aides à la réalisation de projets personnels.

La société a veillé au renforcement des relations avec les délégués du personnel afin de les rendre étroites et constructives. Notamment au travers la mise en place d'un CSE et de l'élaboration commune d'un plan de formation à destination de tout le personnel.

3.1.2 Les conséquences environnementales

L'activité du Groupe Calibre (Ex Cybergun) n'a pas d'impact mesurable sur l'environnement. Toutefois, la problématique du développement durable, telle qu'elle se pose aujourd'hui, ne se résume pas à une approche uniquement écologique. Elle est en train de devenir l'un des éléments clé du fonctionnement d'une entreprise moderne pour qui croissance doit signifier progrès, non seulement dans le domaine économique, mais dans tous les autres domaines également.

Conscient qu'il n'y a pas d'entreprise viable à terme qui ne repose sur un équilibre entre l'économie, le social et la prise en compte de son environnement, le Groupe Calibre (Ex CYBERGUN) s'applique depuis des années à rester à l'écoute de ses publics, et s'inscrit dans une logique de responsabilité vis à vis de ses parties prenantes, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs de l'entreprise.

Deux concepts sont retenus : respect de toutes les parties prenantes et transparence de l'information.

3.1.3 Risques industriels et risques liés à l'environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas exposée à ce type de risque. Toutefois le développement durable mobilise désormais tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs du groupe Calibre.

Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille bio-dégradable en remplacement de la bille plastique.

3.2 Stratégie financière de l'entreprise face aux risques du marché

3.2.1 Risque de change

Le Groupe peut être exposé au risque de change :

- sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, pour l'essentiel du dollar américain ;
- sur ses transactions courantes d'achats et de ventes de marchandises effectuées en dollar américain.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2025, le management estime que le degré de criticité de ce risque est élevé car le Groupe n'a pas souscrit à des instruments de couverture du risque de change au cours de l'exercice.

3.2.2 Risques de Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera si l'euro s'apprécie et inversement augmentera en cas de dépréciation de l'euro.

3.2.3 Risque de liquidité-

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

3.2.4 Risque de continuité

Dans le cadre de son exercice 2026, Le groupe n'anticipe pas de besoin de trésorerie ou de financement pour ses activités Airsoft B2C (Dolomède) et militaire (Arkania), du fait des encaissements issus de l'activité courante et des modalités de gestion du BFR. Le Groupe anticipe un besoin de trésorerie d'environ 1.8 M€ sur la société Calibre SCA pour finaliser sa restructuration et désengager ces créanciers. Ce besoin est notamment couvert par les encaissements à venir en 2026 dans le cadre du recouvrement du produit de la vente de l'activité Airsoft Civil B2B. Pour couvrir ce besoin, le Groupe pourra également en cas de besoin compter sur la mobilisation d'actif financiers dont le montant à la clôture s'élève à 0.6 M€. Le Groupe n'envisage pas sur son exercice 2026 le recours à des moyens de financement dilutifs.

3.2.5 Risque de taux

Le Groupe est très peu exposé au risque de taux d'intérêts. Les différents contrats d'endettement financiers font état de taux fixes. En conséquence de quoi, au 31 décembre 2025, aucun instrument de couverture n'a été souscrit.

3.2.6 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

Dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2025, le management estime que le degré de criticité de ce risque est moyen.

3.2.7 Risque de marché et de dilution

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Dans le cadre de la clôture annuel, le management estime que le degré de criticité de ce risque à moyen compte tenu de la forte baisse sur l'exercice du nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société.

4 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Dans la continuité des opérations de cession des actifs de l'activité CIVILE, le groupe entend poursuivre sa concentration sur les activités militaires avec un potentiel de croissance de l'activité significatif et des niveaux de marge importants et ainsi s'inscrire dans un processus de création de valeur sur le long terme.

5 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE

5.1.1 Dénouement de la souche obligataire 2025

Fin janvier 2026, la Société a procédé à un remboursement partiel de la souche obligataire émise en 2025. Après prise en compte des paiements intervenus en 2026, le solde de la souche obligataire s'élève à 4 M€.

Libellé	En M€
Emission obligataire	4,8
Intérêts 2025	0,7
Paielements partiels nominal et intérêts 2025	(0,7)
Paielements partiels nominal et intérêts 2026	(0,8)
Solde à fin janvier 2026	4,0

Ces 4 M€ de solde se décompose entre 1 M€ dus à la société WGTO et 3 M€ dus à l'actionnaire HBR Investment Group. Afin de soulager la trésorerie du Groupe et dans l'attente de la perception du solde du produit de cession des activités civiles, l'actionnaire HBR Investment Group a accepté fin janvier 2026 de repousser le remboursement du solde de son obligation souscrite début 2025 en compensation du remboursement de sa quote-part de crédit vendeur dans la fiducie liée au programme d'équitization des ORA BSA 2022. La société HBR Investment Group a ainsi souscrit par compensation de créance à une nouvelle obligation simple pour un montant nominal de 3 M€ avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 12 %. Concernant la dette envers WGTO, des opérations de négociation concernant un étalement de la dette sont actuellement à l'étude avec une absence d'exigibilité accordée par WGTO.

5.1.2 Suivi du plan de cession de l'activité civile à EVIKE

Dans la continuité du plan de cession de l'activité civile B2B initié en 2024, l'exercice 2026 à la date de publication de ce rapport est marqué par :

- L'encaissement du solde du prix de cession d'une licence soit 0,6 M€ transférée en 2025 ;
- Le transfert d'autres licences qui devrait générer dans les comptes de l'exercice un produit estimé à 2,4 M€.

6 ANNEXES

6.1 Tableaux des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	33 411 661	7 219 444	7 199 169	4 616 793	4 616 384
b) Nombre d'actions émises	33 300 110 243	7 219 443 798	71 979 187	46 167 927	46 164 180
c) Nombre d'actions émises en cas d'exercice de la totalité des BSA					
d) Nombre de stock options émis					
e) Nombre d'actions propres					
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 564 071	17 741 932	17 018 768	27 001 707	23 902 445
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(987 995)	(9 689 672)	(2 214 142)	(362 409)	(5 980 800)
c) Impôt sur les bénéfices	-	-	-	(116 968)	403 466
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(987 995)	(9 689 672)	(2 214 142)	(479 377)	(6 384 266)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 056 916	(28 234 489)	(12 946 190)	869 589	(3 948 788)
f) Montants des dividendes votés					
g) Participation des salariés					
Résultat des actions réduit a une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,000030)	(0,0013)	(0,0308)	(0,0104)	(0,1383)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,000032	(0,0039)	(0,1799)	0,0188	(0,0855)
c) Résultat par action dilué en prenant compte des BSA et Stocks Options	0,000032	(0,0039)	(0,1799)	0,0188	(0,0855)
d) Dividende versé à chaque action					
Personnel					
a) Nombre de salariés	1	24	43	50	51
b) Montant de la masse salariale	652 665	2 220 279	2 260 060	2 315 540	3 113 995
c) Montant des sommes versées au titre des charges sociales	224 225	590 204	885 727	907 561	1 303 501



CALIBRE

Calibre

société en commandite par actions au capital de 33.411.66,678 euros
40, boulevard Henri-Sellier – 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ARTICLES L226-10-1 ET L225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

-

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Le présent rapport est établi en application de l'article L226-10-1 du code de commerce.

Ce rapport contient :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au 31 décembre 2025 **(1.)** ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L233-3 du code de commerce **(2.)** ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 **(3.)** ;
- les modalités d'exercice de la direction **(4.)** ; et
- l'information sur les modalités de cession ou de conservation au nominatif des actions attribuées gratuitement au(x) gérant(s) **(5.)**.

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social au 31 décembre 2025

Hugo Brugière Gérant	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
H BRUGIERE S.A.R.L.	Gérant
HBR Boat Service S.A.S.	Président
Dionae Investment S.A.S.	Président
Société d'exploitation immobilière familiale HAB S.A.S.	Président
Boostheat S.A.	Président du conseil d'administration
Neovacs S.A.	Président - Directeur général
Pharnext S.C.A.	Gérant
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Gérant
Verney-Carron Développement S.A.S.	Président
Cybergun Hong Kong Limited (Chine)	Administrateur
Spartan Imports Denmark ApS (Danemark)	Directeur général
Cybergun Japan (Japon)	Administrateur
Aston Immo S.A.R.L. (Maroc)	Gérant
Chantier Naval de Beaulieu S.A.S.	Président
SCI du Château de Saint-Agil S.C.I.	Gérant
ARNity Therapeutics S.A.S.	Président
Dionae Boating S.A.S.	Président
DB Brokerage S.A.S.	Président

Emmanuel Couraud Membre du conseil de surveillance	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Valantur S.A.S.	Président
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Président du conseil de surveillance
Boostheat S.A.	Administrateur
Verney-Carron Développement S.A.S.	Membre du comité stratégique
Notre Usine S.C.I.	Gérant
Corellia S.C.I.	Gérant
Marnoc S.C.I.	Gérant
Amelyss S.C.I.	Gérant
Evolys S.A.S.	Président

Dimitri Romanyszyn Membre du conseil de surveillance	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Membre du conseil de surveillance
Ethero S.A. (anciennement Entrepaticuliers.com S.A.)	Administrateur
GMI – Groupe Médiaque International S.À.R.L.	Gérant
Success Fab S.A.S.	Président
SR Capital Invest (Belgique)	Gérant et administrateur
SR Capital Participations S.C.	Gérant
Villa Aguesseau S.C.I.	Gérant

Fabrice Guarneri Membre du conseil de surveillance	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Membre du conseil de surveillance
LGC S.A.S.	Président

Laetitia Tausch-Ferec Membre du conseil de surveillance	
<i>Société</i>	<i>Mandat</i>
Calibre S.C.A. (anciennement Cybergun S.C.A.)	Membre du conseil de surveillance

2. Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L233-3 du code de commerce

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et à la connaissance de la Société, aucune convention visée à l'article L225-37-4, 2°, du code de commerce n'est intervenue. Les conventions suivantes, traitées au titre de l'article L226-10 du code de commerce et faisant intervenir des sociétés contrôlées par la Société, ne sont présentées ici que dans un souci d'exhaustivité.

2.1. Convention de prestation de services entre la Société et la société HBR Investment Group en date du 2 avril 2025

Le 2 avril 2025, la Société (en qualité de client) a conclu une convention de prestation de services avec la société HBR Investment Group (« **HBR IG** ») (en qualité de prestataire).

L'objet de cette convention était de permettre à la Société de bénéficier des compétences de HBR IG en matière de ressources humaines, immobilière et informatique, dans un contexte de réorganisation de la Société.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

2.2. Avenant à la convention de prestation de services entre la Société et la société HBR Investment Group en date du 2 avril 2025

Le 22 septembre 2025, le conseil de surveillance de la Société a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de prestation de services entre la Société (en qualité de client) et la société HBR Investment Group (« **HBR IG** ») (en qualité de prestataire) en date du 2 avril 2025.

Cet avenant a été conclu le 23 septembre 2025.

L'objet de cet avenant était d'élargir l'objet de la convention de prestation de services et de permettre à la Société de bénéficier également des compétences de HBR IG en matière de politique contractuelle, de gestion des litiges et de secrétariat général, juridique et administratif, dans un contexte de réorganisation de la Société.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

Dans le cadre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette convention de prestation de services s'est traduite par une charge de 202 kEUR dans les comptes de la Société.

2.3. Promesse synallagmatique de cession de fonds de commerce sous condition suspensive en date du 18 décembre 2025

Le 2 décembre 2025, le conseil de surveillance de la Société a autorisé la conclusion d'une promesse synallagmatique de cession de fonds de commerce sous condition suspensive entre la Société (en qualité de cédant) et la société Dolomede Evike Europe (en qualité de cessionnaire).

Cette promesse a été conclue le 18 décembre 2025.

L'objet de cette promesse était la cession du fonds de commerce « B2C » de la Société, dans un contexte de réorganisation de la Société.

Les personnes concernées étaient (i) M. Hugo Brugière, représentant de la gérance de la Société et président de la société HBR Investment Group, et (ii) M. Baudouin Hallo, directeur général de la société HBR Investment Group.

3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation

3.1. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2025

AG	RÉSOLUTION	OBJET	DURÉE (mois)	ÉCHÉANCE	PLAFOND	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE
17-juin-2025	9	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26	17-août-2027	8 000 000,00 €	Non
17-juin-2025	10	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	26	17-août-2027	2 000 000,00 €	Non
17-juin-2025	11	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (investisseurs et salariés, consultants, dirigeants et/ou membres du conseil de surveillance de la Société et/ou de l'une de ses Filiales)	18	17-déc.-2026	2 000 000,00 €	Non
17-juin-2025	12	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou de ses Filiales ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de personnes nommément désignées ou de catégories de personnes (créanciers de la Société)	18	17-déc.-2026	5 000 000,00 €	Non
17-juin-2025	13	Délégation de compétence à donner à la gérance, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, pour augmenter le nombre de titres à émettre	26	17-août-2027	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	Non
17-juin-2025	14	Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider, en cas d'offre publique, de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires	18	17-déc.-2026	Dans la limite de 100% du capital social	Non
17-juin-2025	16	Délégation de compétence consentie à la gérance à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L.225-138-1 du code de commerce	26	17-août-2027	Dans la limite de 5% du capital social	Non

3.2. Utilisation de la 11^e résolution votée le 28 juin 2022 au cours de l'exercice 2025

La délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux termes de la 11^e résolution votée le 28 juin 2022 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2025. Le tableau qui suit – qui présente les émissions d'action intervenues sur le fondement de cette délégation au cours de l'exercice 2025 – n'est donc présenté qu'à titre purement informatif, dans un souci de parfaite information des actionnaires.

Date	Organe	Actions émises sur exercice de BSA ₂₀₂₂
01/04/2025	Gérance	2 173 550 572
01/07/2025	Gérance	2 248 841 015
01/10/2025	Gérance	40 505 138
18/12/2025	Gérance	19 009 003 519
31/12/2025	Gérance	111 547 750
	TOTAL	23 583 447 994

Utilisation de la 13^e résolution votée le 28 juin 2022 au cours de l'exercice 2024

3.3. Utilisation de la 17^e résolution votée le 11 octobre 2019 au cours de l'exercice 2025

La délégation accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux termes de la 13^e résolution votée le 11 octobre 2019 n'était plus en cours de validité au 31 décembre 2025. Le tableau qui suit – qui présente les émissions d'action intervenues sur le fondement de cette délégation au cours de l'exercice 2024 – n'est donc présenté qu'à titre purement informatif, dans un souci de parfaite information des actionnaires.

Date	Organe	Actions émises sur exercice de BSA _{K1}	Actions émises sur exercice de BSA _{K2A}
01/04/2025	Gérance	1 802	
01/07/2025	Gérance		
01/10/2025	Gérance		
31/12/2025	Gérance	2 683	2
	TOTAL	4 485	2

4. Modalités d'exercice de la direction

Le 21 mars 2023, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a décidé de la transformation de la Société, alors constituée sous forme de société anonyme (S.A.), en société en commandite par actions (S.C.A.). Depuis, la Société est dirigée par un ou plusieurs gérants (deux gérants au 31 décembre 2024 : la société Calibre Développement (anciennement dénommée Cybergun Développement), également associé commandité, et M. Hugo Brugière). Conformément à l'article L226-7 du code de commerce, ces gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Depuis cette transformation, la Société est également dotée d'un conseil de surveillance qui, en application de l'article L226-9 du code de commerce, assume le contrôle permanent de la gestion de la Société.

Cette modalité d'exercice de la direction de la Société est demeurée en vigueur jusqu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Information sur les modalités de cession ou de conservation au nominatif des actions attribuées gratuitement au(x) gérant(s)

Conformément à la 2^e résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 mars 2023, la gérance de la Société a procédé, le 18 décembre 2024 à une attribution gratuite d'actions au profit de membres du personnel salarié de la Société et du gérant. Ces actions ont été définitivement attribuées et acquises le 18 décembre 2025.

En application de l'article L225-197-1, II., du code de commerce, il est indiqué que, dans le cadre de cette attribution, la quantité des actions que les gérants (personnes physiques) seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions a été fixée à trente pour cent (30%) (sauf décision contraire ultérieure).

Le conseil de surveillance